



COMMERCES : ÇA BOUGE !

Éditorial
par GUILLEMETTE ALQUIER

L'été est là et l'on peut penser que le temps permettra de faire des balades. À Port-Mort et dans les environs elles sont nombreuses. Le Pays du Vexin Normand en propose quelques unes qui permettent de découvrir notre patrimoine.

Mais si les promenades sont agréables, on ne peut en faire une sans trouver au hasard du chemin des débris jetés là, alors qu'il serait nettement plus agréable de se promener dans une nature propre. Les communes consacrent chaque année un budget conséquent au nettoyage de leur territoire. Les associations, comme la Sauvegarde de Port-Mort, ramassent également lors d'une journée spéciale nombre de déchets, car notre village n'échappe pas à ce fléau, comme nous le démontre Madame Pitou dans ce journal.

La société produit, consomme, et jette. Il est de la responsabilité de chacun de consommer « intelligemment ». Les nouveaux sacs plastiques fabriqués à partir de l'amidon de pomme de terre se dégradent en quelques semaines, alors que les autres mettent plusieurs années. Mais ils ne sont malheureusement pas à la portée de toutes les bourses. Ne pas jeter les déchets n'importe où est la solution la plus économique, mais c'est aussi la plus contraignante... apparemment.

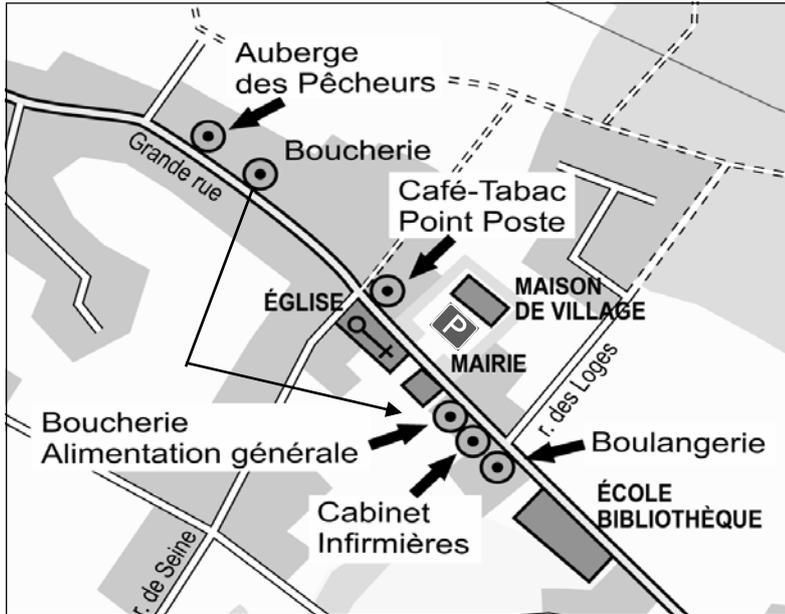
Il nous faut penser à l'avenir et agir en conséquence, la terre est notre lieu de vie et nous ne pouvons continuer à la souiller sans conséquences pour notre environnement. Il nous faudrait retrouver la sagesse d'un proverbe indien qui dit que « la terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos enfants qui nous la prêtent ».



INFIRMIÈRES



CAFÉ



BOUCHERIE

Vous ne l'avez peut-être pas tous remarqué, mais il y a des choses qui bougent au centre de notre village ! La commune ayant récupéré les bâtiments qu'elle mettait à disposition du centre de premier secours des Sapeurs-Pompiers et à La Poste, le conseil municipal a décidé d'utiliser trois d'entre eux afin d'encourager l'activité au centre du village.

» LIRE NOTRE DOSSIER EN PAGES CENTRALES

Jump'Eure 2006 n'aura pas lieu ! LIRE PAGES 6-7

SOMMAIRE

□ Éditorial	1
■ Vie communale	
□ Desserte électrique : Travaux d'enfouissement	2
□ Patrimoine communal : Vieille tour	3
□ Port-Mort sur Internet : Bonnes nouvelles	3
□ École : Lettre aux parents d'élèves	4-5
□ ALPM : Nouveau bureau	5
□ Habitants : Conduite incivique	5
□ Jump'Eure : Pas d'édition 2006	6-7
□ Tour de France Cyclotouriste	7
□ RD 313 : Sécurité routière	8
□ Sécurité civile : Consignes Sevezo	9
■ Histoire	
□ Vignes pormortaises	10-11 + 14-15
■ Commerces : Ça bouge !	12-13
■ Municipalité	
□ Conseil municipal du 27/03/2006 : Bilan 2005 et Budget 2006	16-17
□ Conseil municipal du 18/05/2006	18-19
□ Conseil municipal du 27/06/2006	20-21
■ Divers, Jeux & Solutions	22-23
■ Adresses utiles "À votre service"	24

Consignes Sevezo
Que faire en cas d'alerte ?!
LIRE PAGE 9



Curiosité locale

Fromagerie pressécagnienne

Intéressant ce couvercle de boîte de camembert découvert au hasard de recherches de documents pormortais sur Internet...

Il s'agit de la « Fromagerie de Pressagny-le-Val par Port-Mort ». Si certains d'entre vous possèdent des informations au sujet de cette fromagerie aujourd'hui disparue, elles seront les bienvenues et nous permettront de rédiger un petit article dans un futur numéro de ce journal.

(Contact : Alain Clerfeuille 02 32 77 47 30)

Desserte électrique

Travaux d'enfouissement

Comme vous avez pu le voir dans le précédent numéro du journal de Port-Mort, dans les comptes-rendus de conseils municipaux, il a été décidé d'effectuer des travaux sur le réseau électrique de la rue Delamotte.

En effet, les communes ont la charge et la responsabilité des réseaux de distribution de l'énergie électrique basse tension, y compris les postes de transformation haute tension / basse tension. *Électricité de France* est seulement le fournisseur d'énergie et doit par contre assurer tout ce qui est transport de celle-ci sur le réseau haute tension. La commune de Port-Mort a transféré ses compétences comme les 674 autres communes euroises au S.I.E.G.E. (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure), qui fête d'ailleurs ses 60 ans d'existence cette année. Chaque commune a un délégué à ce syndicat.



■ *Le disgracieux spectacle des câbles des différents réseaux ne peut pas être éliminé rapidement en vue des coûts impliqués.*

La desserte électrique de la rue Delamotte étant devenue insuffisante pour la demande en énergie, il nous fallait la renforcer.

Le renforcement d'un réseau consiste à effectuer le remplacement de la ligne par des câbles de plus grosse section capables de supporter plus de puissance. Jusqu'alors les frais d'enfouissement des lignes basse tension étaient à la charge totale de la commune, travaux lourds pour notre budget communal. Une décision récente du S.I.E.G.E. permet une prise en charge partielle de ces frais par le syndicat.

La commune a donc pris la décision d'enfouir la ligne basse tension à l'occasion de son renforcement. La tranchée étant ouverte, le conseil municipal a trouvé judicieux de profiter de ces travaux pour enfouir les lignes d'éclairage public, qui sont aussi à la charge de la commune. Par la même opportunité, il a été décidé d'y inclure aussi les lignes téléphoniques.

Un début d'amélioration de notre cadre de vie par la disparition de tous ces fils posés souvent sans notion d'esthétique. Mais ces travaux ont un coût important pour le budget communal et il ne sera pas possible de procéder rapidement à l'enfouissement de tous les réseaux sous la responsabilité de la commune.

Comme vous pouvez le voir dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total T.T.C. des travaux s'élève à 138.000 €. Sur la partie renforcement du réseau, il reste à la charge de la commune 20 % du montant H.T., pour l'éclairage public 40 % du H.T. et pour la téléphonie 60 % du H.T. et de plus la commune doit avancer la T.V.A. durant deux années. L'ensemble de ces travaux représentent donc pour le budget communal 2006 une somme de 39.060, 20 €.

Le budget d'une commune n'est pas extensible et de plus en plus de charges nous sont transférées sans que les recettes suivent. Des dépenses supplémentaires ne pourraient être couvertes que par la seule possibilité de recettes potentielles, à savoir l'augmentation des taux d'imposition communaux. De plus le syndicat doit servir 675 communes et les prises en charges de travaux doivent être équitablement réparties entre toutes les communes désirant effectuer des ouvrages.

Nous profiterons lors de prochains renforcements, dans la mesure du possible, d'effectuer la même opération.

■ CHRISTIAN LORDI

■ Répartition des charges liées aux travaux d'enfouissement des réseaux rue Delamotte.

Travaux	Coût total des travaux T.T.C.	Commune Budget 2006	Pris en charge par le SIEGE	T.V.A. récupérable en 2008
Renforcement électrique	84 000,00 €	14 046,82 €	69 953,18 €	
Eclairage public	33 000,00 €	11 036,79 €	21 963,21 €	
Enfouissement lignes téléphoniques	21 000,00 €	13 976,59 €	7 023,41 €	3 441,47 €
Total	138 000,00 €	39 060,20 €	98 939,80 €	3 441,47 €

Plan canicule
Recensement
des personnes âgées

Comme chaque année depuis 2004, le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale a mis en œuvre le plan Vermeil destiné à prévenir les effets de la canicule. Il se décline au niveau local sous l'autorité du Préfet. Les communes sont chargées d'organiser la mise en place de ce plan. Les personnes fragiles (âgées, isolées, handicapées) qui le souhaitent peuvent se faire recenser auprès de la mairie au 02 32 52 61 46, afin de recevoir le passage d'un service en cas de déclenchement du "niveau Intervention" prévu au Plan National Canicule.

Si vous connaissez des personnes susceptibles d'être concernées, vous pouvez également, avec leur accord préalable, en faire le signalement auprès de la mairie. De plus pour toute information, une plate-forme téléphonique de réponse au public "Canicule Info service" est mise en place par le ministère chargé de la santé au numéro 0 821 22 23 00 (0,12 €/minute) du lundi au samedi de 8h à 20h. L'efficacité du dispositif reposera sur la mobilisation de tous.



Canicule : 5 conseils pour prévenir les risques

BOIRE : Boire fréquemment et abondamment (minimum 1,5l d'eau par jour même si vous n'avez pas soif). **ÉVITER DE SORTIR** : Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer un exercice physique. **Maintenir votre logement frais.** **SE RAFRAÎCHIR ET SE MOUILLER** le corps plusieurs fois par jour (douches, bains, brumisateur ou gant de toilette mouillé, sans se sécher). **Passez si possible 2 à 3 heures dans ENDROIT FRAIS** : cinémas, bibliothèques, supermarchés...). **Aider LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES** et demandez de l'aide.

Patrimoine communal

Restauration de la « Vieille Tour »

Faisant suite au projet des frères COUPÉ (cf JPM n°35 - janvier 2006), l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort, a décidé d'élaborer un autre projet de rénovation de la vieille tour/moulin de la butte de Châteauneuf, en collaboration avec ses initiateurs. L'état de délabrement actuel de ce patrimoine communal est clairement illustré sur la photo ci-contre et prouve qu'il y a état d'urgence. La première étape consisterait donc à consolider ce qu'il reste du bâtiment avant que la végétation et les intempéries n'aient eu raison de lui.

Avant tout, une convention de mise à disposition entre la commune et l'association doit être signée et M^{me} le Maire se renseigne actuellement sur son élaboration et les termes qu'elle doit contenir afin de présenter un projet clairement défini.

Ce projet ne pourra être mené à bien qu'avec la participation de bénévoles, et la commune se doit donc d'aborder les possibilités d'assurance aux personnes participantes sur le site. Il conviendra également de définir les modalités d'appel d'offre en cas de recours à une entreprise, ce projet étant soumis à la réglementation des marchés publics.

Au-delà de ces aspects administratifs, le projet ne peut que faire rêver ainsi qu'en témoigne la photo ci-contre d'un moulin provençal restauré à l'initiative des habitants de la commune.

Ainsi, l'ASSPM lance un **appel** à toutes personnes désireuses de participer d'une manière ou d'une autre à l'élaboration et à la réalisation de ce **projet de réhabilitation de notre patrimoine villageois**.

Vous êtes donc invités à vous faire connaître auprès de :

Alain VIGOUROUX, président de l'ASSPM

06 17 38 33 86

alain-vigouroux@wanadoo.fr

■ ALAIN CLERFEUILLE POUR L'ASSPM



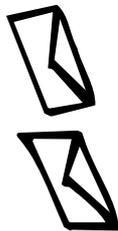
■ 3 mai 2006, notre « vieille tour » fait bien triste mine...



■ ...et pourtant, si l'on se prête à rêver, le site pourrait ressembler à quelque chose comme cela !

Port-Mort sur Internet

Bonnes nouvelles de la toile..!



Quelques *cybernews* pour les internautes portmortais et les autres...

- Un peu plus de **10 000 visites** sur notre site depuis début 2006 d'après les statistiques de l'hébergeur.
- La présence de Port-Mort sur Internet donne envie à des visiteurs étrangers de se déplacer pour découvrir notre commune : des demandes émanant des pays nordiques ont été faites auprès de la mairie pour obtenir des plans de la commune...
- Le plan de la commune paru dans l'édition de janvier 2006 demandé en téléchargement, celui-ci a donc été ajouté au site en deux parties au format A4 (21x29,7).
- La demande croissante d'exemplaires du Journal de Port-Mort pour d'ex-pormortais ou autres intéressés locaux ou « expatriés » commençait à représenter un poste de frais non négligeable pour la mairie : la technologie informatique nous a permis de résoudre le problème, en mettant à disposition pour consultation et téléchargement l'édition en cours ainsi que les numéros antérieurs sur le site Internet de la commune.
- Un lien vers le blog* de l'ALPM a été ajouté au site : vous pouvez y trouver les photos des manifestations organisées par l'association.
- Le nouveau journal de l'école est également disponible pour consultation et téléchargement.
- Pour toute suggestion, n'hésitez pas à me contacter au +33 (0)2 32 77 47 30 ou sur webmestre@port-mort.com.

■ ALAIN CLERFEUILLE

* Un *blog* est un site web sur lequel une ou plusieurs personnes s'expriment de façon libre, sur la base d'une certaine périodicité. Son expression est décomposée en unités chronologiques ; chaque unité est susceptible d'être commentée par les lecteurs et est le plus souvent enrichie de liens externes. *Blog* est un mot-valise, né de la contraction de « web log » (c'est-à-dire carnet de bord Web.) Contrairement au site personnel, le *blog* bénéficie d'une structure éditoriale pré-existante, sous la forme d'outils de publication plus ou moins formatés.

Lettre aux parents d'élèves

À l'heure où nous mettons sous presse, les élus des parents d'élèves au conseil d'école, contestant le dernier compte rendu de celui-ci, ont distribué en parallèle une lettre aux parents.

Ne pouvant pas laisser croire à tous les parents d'élèves mais aussi à la population pormortaise que la municipalité refuse le dialogue, nous avons décidé de répondre à cette lettre, la vision exprimée par les représentants élus nous semblant mériter quelques observations présentées ci-après, à la suite des remarques des délégués des Parents d'élèves, retranscrites en italique.

Nous reprenons ici les termes de cette lettre :

► **Borne électrique d'éclairage** : « *Le descellement de cette borne déjà signalé lors du premier conseil d'école du 17 novembre 2005 reste d'actualité pour le troisième conseil (temps de réaction un peu long peut-être ??)* ».

Lors du conseil du 17 novembre 2005, ce n'est pas le cas de cette borne qui a été évoqué, mais celui de la deuxième, située le long du grillage en allant vers la maternelle, qui a été réparé à la suite de la réunion du 17 novembre. Tout comme la troisième qui a été remplacée en janvier 2005 et qui a coûté à la commune la somme de 421,27 €.

► **Hygiène dans les sanitaires** : « *Il nous semble que les mesures d'hygiène sont insuffisantes, le bienfait d'un lavage de main à l'aide d'un savon (quand les enfants pensent à le demander) est complètement anéanti par la présence de serviettes en éponge ne répondant pas aux critères de risques sanitaires et de transmission de maladies contagieuses* ».

Lors de l'échange sur ce sujet, il a été évoqué les problèmes de gaspillage qui ont amené à la distribution de savon. M^{me} ALQUIER s'est engagée à étudier le problème et dès à présent faire changer les serviettes tous les jours ; aucune fin de non recevoir n'a été émise par un représentant de la commune. Il faut peut-être comprendre qu'une solution fiable - après consultation de la DASS - a besoin d'un minimum de réflexion.

► **Garage de l'ancien logement de fonction** :

Nous ne reviendrons pas sur ce sujet celui-ci ayant été abordé en conseil municipal, voir nos remarques dans le **compte rendu en page 20**.

► **Circulation devant l'école** : « *Nous considérons ce sujet comme primordial pour la sécurité des enfants. Nos propositions ont été systématiquement rejetées pour des raisons hypothétiques de coût et de faisabilité. Nous constatons tous les jours des incivilités. Dans un premier temps il serait utile que l'employé municipal soit présent au moment des sorties d'écoles et pas seulement aux entrées* ».

Nous étions tous d'accord lors du conseil sur le constat d'incivilités croissantes. Les représentants élus des parents d'élèves ont questionné les élus municipaux sur ce qui était envisagé pour améliorer la sécurité dans notre village. Il a été dit qu'une commission municipale étudiait actuellement des solutions alliant efficacité et coût de revient raisonnable compte tenu de l'absence de subvention. Nous avons d'ailleurs précisé qu'un questionnaire sur ce sujet allait paraître dans ce journal, conformément à la décision du conseil municipal du 28 mai 2006. Nous avons précisé que leurs suggestions seraient bienvenues. M^{me} ALQUIER leur a précisé que ces décisions ne sont pas du ressort du conseil d'école. En aucun cas des propositions faites n'ont été rejetées, encore moins celle citée dans la lettre puisque

UN COMMUNIQUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

non exprimée lors de ce conseil. » **LIRE L'ARTICLE PAGE 8**

► **Kermesse** : « *En ce qui concerne le non respect des normes de la chaîne du froid, il nous paraît surprenant que l'équipe communale s'avoue incompétente pour faire respecter les normes sanitaires lors de l'organisation d'un barbecue pour la kermesse, néanmoins elle redevient compétente pour assurer que nous avons rompu la chaîne du froid lors de l'acheminement des sandwiches. Selon nos renseignements, à ce jour, de nombreuses communes tolèrent encore ce genre de manifestation* ».

Nous avons débattu de ce sujet lors du dernier conseil municipal, dont vous pouvez lire le **compte rendu en page 20**. Il ne faut pas beaucoup de compétence pour savoir que la chaîne du froid étant rompue au dessus de 4°C, le transport dans une voiture, même munie d'une climatisation (sic), ne maintient pas la température à ce niveau. Des élus d'autres communes sont libres de prendre le risque de passer outre les réglementations en engageant leur responsabilité personnelle, mais nous sommes aussi en droit de préserver les nôtres. D'ailleurs ce point réglementaire avait été évoqué lors du conseil du 13 mars 2006.

► **Problème de rideaux en maternelle** : *Aucune solution n'a été proposée. Peut-on s'en satisfaire ?*

Il a été répondu que M. LORDI allait s'en occuper, le problème des stores sera résolu pour la rentrée de septembre.

► **Problème de fermeture des baies de la salle de jeux** : « *Suite à la perte du barillet, aucune solution n'a été proposée. Peut-être serait-il envisageable de demander l'intervention d'un serrurier ?* »

Propos quelques peu excessifs, ce ne sont pas **des** baies mais **une** baie qui est en panne. De plus, il ne s'agit pas d'un problème de serrurier, mais c'est l'ensemble de la pièce de fermeture, difficile à retrouver dans le commerce. Fabricants et poseurs ont été contactés. Nous sommes par leur intermédiaire en recherche d'une fermeture adaptable sur cet ouvrant. La fermeture provisoire de secours n'est pas belle mais néanmoins efficace. Par contre il faut se baisser...

► **Rénovation de la classe de M^{me} Renault** : « *Ce point avait été abordé lors du conseil du 17 novembre 2005. À ce jour, aucune solution n'a été proposée* ».

Puisque les représentants élus des parents d'élèves se sont renseignés dans d'autres communes, celles-ci ont dû leur préciser qu'il était difficile de faire de gros travaux d'entretien durant la période scolaire. La classe de M^{me} Renault sera repeinte cet été durant les congés ; les enseignants ont été prévenus de ces travaux.

► **Porte de la salle de jeux condamnée** : « *Nous apprenons que la sortie de secours de l'école maternelle a été condamnée à l'aide d'un cadenas. Cela correspond-il aux normes de sécurité ?* »

Nous avons appris ce fait lors du conseil d'école ; aucune personne au courant n'avait prévenu la mairie auparavant. Il est sûr que même si ce n'est pas un cadenas qui immobilise la clenche extérieure de la porte, mais un simple fil de fer, cela ne correspond pas aux normes de sécurité. Une serrure neuve a été commandée et sera remplacée dès réception, et quoi qu'il arrive pour la rentrée.

► **Vols dans une classe** : « *Lors de ce conseil une enseignante a signalé à nouveau avoir constaté des vols mineurs dans sa classe*

en dehors des heures d'école sans traces d'effraction. Il est inquiétant que l'on puisse rentrer dans l'école maternelle aussi facilement ».

Nous sommes aussi un peu surpris par ces vols annoncés. En effet il y a quelques temps un CD avait été dérobé. Le voleur inconscient des risques, à osé - par remords sans doute - se réintroduire dans l'école pour remettre ce CD à sa place ... Néanmoins lors du vote du budget investissement 2006 au mois de mars, il a été prévu une alarme vol et incendie pour l'école maternelle, celle-ci sera posée durant les congés. N'est-il pas **étonnant que des photos de l'intérieur de l'école - datées en dehors des horaires d'ouverture de l'école - soient diffusées** par les délégués ?

Par contre à notre grande surprise il n'est pas fait objet :

- des clenches cassées pour regarder dans les toilettes des filles,
- du papier hygiénique jeté dans les cuvettes ou encore mieux mouillé, et collé sur les murs et le plafond des toilettes,
- des fleurs des bacs écrasées,
- du grillage de clôture couché, etc...

Même pas une petite pensée pour le personnel de service et d'entretien qui vit ces incivilités au quotidien ! Nous, par contre nous les remercions pour leur travail. Incivilité, ce mot a été évoqué lors du dernier conseil : l'éducation contre l'incivilité et le manque de respect du collectif ne doit-elle pas commencer dès le plus jeune âge ?

L'école représente un gros poste budgétaire pour l'ensemble des pormortais et celle-ci n'a jamais été laissée pour compte. Il est donc fort dommage que pour une contrariété de kermesse les possibilités d'échanges et de dialogue se soient à ce point perturbées.

■ ÉLUS MUNICIPAUX PRÉSENTS AU CONSEIL D'ÉCOLE :
GUILLEMETTE ALQUIER, ANNIE DEVOUGE-BOYER,
ALAIN TRÉGLOS, CHRISTIAN LORDI.

TRANSPORTS SCOLAIRES

.....

INSCRIPTION
RENTRÉE 2006/2007
Date Limite :
Samedi 15 juillet 2006

.....

▶ L'inscription est obligatoire
▶ Renouvelable tous les ans
▶ Adressez-vous auprès de votre mairie

ATTENTION !
▶ Tout retard entraîne une pénalité de 32 €
qui s'ajoute au montant de la carte.

C.C.A.E. SECTEUR TRANSPORTS SCOLAIRES
2, RUE FLAVIGNY 27700 LES ANDELYS
TÉL. 02 32 54 48 40



Association de Loisirs Nouveau bureau

L'élection du nouveau bureau de l'ALPM a eu lieu le 23 juin :

- Président : M. Frédéric LUCAS
- Vice-Président : M. Philippe PLÉ
- Trésorière : M^{me} Christine PLÉ
- Trésorière-adjointe : M^{me} Christine LEONARD
- Secrétaire : M^{me} Céline GRADZIK
- Secrétaire-Adjoint : M. Christian MÉRIEUX
- **Membres actifs** : Nadège DANA, Patrick DANA, Raphaël DANA, Robin BARRIÈRE, Quentin BARRIÈRE, Marie-Agnès LEWILLE, Laurent LEBRIS, Alain FERRY, Carole COATANHAY.

Section GYMNASTIQUE

Calendrier de reprise des cours

- **Seniors** : mardi 19 septembre : 09 h 30 - 10 h 30
jeudi 21 septembre : 17 h 30 - 18 h 30
- **Adultes** : lundi 18 septembre : 20 h 00 - 21 h 00
mercredi 20 septembre : 19 h 30 - 20 h 30
STEP : 20 h 30 - 21 h 15
- **Enfants** : mercredi 20 septembre : 10 h 15 - 11 h 00
11 h 00 - 12 h 00

Renseignements : Carole Coatanhay : 02 32 52 00 05

Renseignements 02 32 53 34 66 Frédéric Lucas



LE BUREAU

Habitants

Conduite incivique

Au hasard de nos promenades dans Port-Mort, nous avons constaté quelques conduites inciviques de la part de nos administrés, qui pourraient tout à fait être corrigées avec un peu de bon sens :

- Les tontes de gazon, et de haies, ne doivent pas être abandonnées, ni sur le domaine public, ni sur les espaces verts de la commune : la Déchetterie d'Aubevoye est spécialement conçue pour accueillir ces déchets.
- Les conteneurs, à verre et à bouteilles plastiques, ne doivent pas réceptionner les emballages souillés (en particulier ceux qui ont contenu des produits chimiques). Les flacons vides portant les mentions indiquées ci-dessous, doivent être déposés en déchetterie dans des conteneurs spéciaux, tel que le prévoit la réglementation sur les déchets.
- La traversée des écoliers, se rendant à l'école de Port-Mort doit se faire sur le passage piéton en face de la boulangerie : les parents qui stationnent sur le parking situé en bordure de la Grande rue, n'échappent pas à cette règle.
- Les mégots de cigarettes jetés sur le parking de l'école et sur la voie d'accès à la cantine, ne sont pas des exemples éducatifs pour les enfants.

Nous comptons sur vous tous pour appliquer ces quelques consignes qui ne requièrent pas de gros efforts, et qui pourtant sont des règles de respect élémentaires.

■ IRÈNE PITOU



Les flacons vides portant les mentions indiquées ci-contre, doivent être déposés en déchetterie dans des conteneurs spéciaux, tel que le prévoit la réglementation sur les déchets.



Pas de Jump'Eure 2006,

Hervé Godignon est trop engagé dans la coupe du monde d'équitation pour organiser le concours de Port-Mort cette année. Tant pis pour nous, mais tant mieux pour lui. Et finalement, ce sera peut-être tant mieux également pour nous, à un autre égard, si notre commune peut s'honorer à la fin de l'été prochain de compter un champion du monde parmi ses habitants. Hervé Godignon, notre déjà célèbre médaillé olympique, se trouve depuis plusieurs mois trop pris par sa préparation à la plus importante compétition équestre internationale, les « **Jeux équestres mondiaux** » véritables olympiades du cheval organisées tous les quatre ans, qui se tiendront cette fois-ci en Allemagne, à la fin de l'été. Il lui a été impossible cette année d'assurer dans de bonnes conditions l'organisation de « son » concours hippique, le « *jump'Eure international* ». Mais ce n'est qu'un contretemps. Il assure que ce grand rendez-vous hippique pormortais, dont les deux premières éditions ont été couronnées du grand succès que l'on sait, aura de nouveau lieu dès 2007. Une année qui, grâce à quelques remaniements dans l'organisation de la compétition, devrait même permettre à Port-Mort de définitivement entrer dans les grands noms du circuit de jumping international.

On ne peut pas courir deux lièvres à la fois, surtout lorsqu'ils sont d'une telle importance : en apportant cette explication aussi simple que logique à son renoncement, le cavalier a dans la voix une nuance de regrets, presque d'excuse pour nous, les pormortais. Mais on note également dans le ton une intensité qui montre toute l'implication avec laquelle il entend assurer fin août prochain la mission qui lui a été officiellement confiée par la direction technique de la Fédération Française d'Équitation à la mi-juin dernier, au terme de plusieurs mois d'entraînement intensif, et qui lui a fait sacrifier l'édition 2006 de « *Jump'Eure* » : faire partie avec Florian Angot, Michel Robert et Laurent Goffinet des quatre cavaliers titulaires de l'équipe de France (les remplaçants sont Jean-Marc Nicolas, Eric Levallois et Christian Hermon) qui affrontera celles des autres grands pays du monde lors des Jeux équestres mondiaux dont la cinquième édition se tiendra du 20 août au 3 septembre prochain à Aix-la-Chapelle, en Allemagne.

Ces jeux olympiques de l'équitation ont connu un énorme succès, jamais démenti, depuis leur création à Stockholm (Suède) en 1990. A l'occasion de leur session 2006, ils comporteront un total de 22 compétitions différentes. Celles-ci permettront aux compétiteurs - ainsi qu'à tous les amoureux du cheval qui suivront la compétition sur les cinq continents - de vivre des moments « forts » dans toutes les activités existantes en matière de sports équestres : les sept disciplines couvertes dans le cadre de ces jeux iront en effet du dressage à la voltige en passant par l'endurance, l'attelage, le « reining » (monte et dressage des chevaux dans l'esprit « western » propre à l'équitation américaine) et, bien sûr, par le saut d'obstacle.

C'est bien naturellement dans cette dernière discipline qu'Hervé Godignon sera doublement impliqué, d'une part en tant que membre de l'équipe de France, de l'autre à titre individuel, comme tous les autres cavaliers inscrits dans cette catégorie de compétition. « *Cela fait pratiquement un an que ces Jeux sont devenus pour moi un réel objectif. Mais j'ai décidé de m'y impliquer à fond à partir de l'hiver dernier, après concertation avec les instances techniques de la Fédération française d'équitation, au vu des performances de plus en plus convaincantes de mon cheval Obelix* » explique-t-il, avec une modestie qui ne doit pas faire oublier l'essentiel : en matière d'équitation, les meilleures performances d'un des éléments du couple cavalier - monture ne valent rien si l'autre ne se trouve pas au même niveau...

Cette montée en puissance progressive d'Hervé Godignon avec son cheval de grand prix s'est amorcée voici plus de deux ans : depuis 2003, pas moins de 16 classements ont été obtenus par le couple dans des grands prix internationaux. Mais tout le « potentiel » d'Obelix, hongre bai de 10 ans né en Hollande n'a



■ **Obélix et Hervé Godignon en pleine action au CSIO de la Baule.**

été officiellement reconnu que voici quelques mois. Ce qui explique que l'édition 2006 de *jump'Eure* n'ait pas été annulée plus tôt : « *après l'édition 2005, il est apparu qu'un déroulement de la compétition vers la mi-septembre serait plus propice que la mi-juillet, époque à laquelle un trop grand nombre de cavaliers, de spectateurs... et de sponsors sont en vacances* » raconte le cavalier. Jusqu'à la fin 2005, organiser *jump'Eure* 2006 au début de l'automne lui serait resté possible en cas de renoncement aux Jeux équestres mondiaux. Ce n'est que l'hiver dernier que la bonne nouvelle est arrivée : Hervé Godignon faisait partie des pré-sélectionnés pour l'équipe de France. Dès lors, il lui a fallu choisir. « *Et qui veut tout faire n'est bon en rien* » affirme-t-il en soulignant que même en déléguant au maximum, il lui aurait été « *totaletement impossible* » d'être prêt pour *jump'Eure* moins de quinze jours après l'épreuve finale des Jeux équestres, qui aura lieu le 3 septembre prochain.

Mais pour « notre » cavalier, les choses sérieuses commenceront à Aix-la-Chapelle dès le 29 août, par une première épreuve de saut en équipe dite « parcours de chasse », la veille même des deux jours d'épreuves de la coupe des nations, parcours d'obstacles au cours desquels seront attribuées les médailles par équipes, mais qui permettront également d'établir un premier classement individuel de l'ensemble des cavaliers participants. Souhaitons à Hervé Godignon de faire partie des 25 meilleurs de ceux-ci. Atteindre ce niveau lui permettrait en effet de participer à la suite de la compétition : le 2 septembre, les 25 meilleurs cavaliers de la coupe des nations s'affronteront dans un

mais c'est promis : rendez-vous en 2007

nouveau concours de saut d'obstacle baptisé « le top 25 » qui donnera lieu à un autre classement des Jeux équestres. Cependant, la désignation du meilleur des meilleurs de ces jeux en matière de jumping n'aura lieu que le 3 septembre, à l'occasion d'une ultime compétition : « l'épreuve tournante » qui verra s'affronter pour un titre final les quatre cavaliers les mieux classés de l'épreuve précédente...

Quels que soient ses résultats, en équipe ou à titre individuel, Hervé Godignon ne pourra sortir que renforcé, en terme de prestige, de cette compétition à laquelle, malgré ses multiples classements olympiques ou en championnat du monde, il n'a encore jamais participé. Nul doute qu'il lui sera ainsi plus facile de se faire entendre par la Fédération Française d'Équitation pour définitivement assurer l'avenir de *jump*'Eure dès 2007. Son idée, explique-t-il aujourd'hui, est d'abandonner le principe d'un concours « *personnel, et à ce titre isolé du circuit professionnel* ». Pour cela, il lui faut faire entrer le rendez-vous annuel de Port-Mort dans un des cycles de compétition équestre officiels - c'est-à-dire agréés par la Fédération - qui permettent aux cavaliers professionnels d'engranger des points comptant pour leur classement dans le championnat annuel.

■ JEAN-PAUL CROIZÉ

Pour soutenir Hervé Godignon à Aix-la-Chapelle : Jeunes de Port-Mort, à vos blogs !

Dans le cadre des Jeux équestres 2006 d'Aix-la-Chapelle, la Fédération Française d'Équitation invite les passionnés à soutenir les équipes de France participant à la compétition par le biais d'un suivi Internet intitulé « Jeux mondiaux, concours de blogs » : ouverte aux clubs, aux enseignants mais aussi aux simples jeunes licenciés, cette « couverture médiatico - électronique » des préparatifs de la compétition doit être assurée par des équipes de trois personnes.

Pour celles-ci, l'objectif est de réaliser et de mettre en ligne, **d'ici le 13 juillet au plus tard, un site Internet simplifié** - en fait un *blog* - sur lequel devront figurer le maximum d'informations, écrites et visuelles, sur une des équipes françaises participant à la compétition. Les vingt blogs considérés comme les plus complets et les plus originaux seront récompensés par différents lots, dont un stage d'une journée avec le champion de leur choix, des pass (dont un VIP) pour le prochain salon du cheval à Paris, à la fin de l'automne prochain, et des livres sur la compétition équestre.

Si de jeunes portmortaïens passionnés à la fois par le Net et par le cheval veulent ainsi soutenir l'équipe nationale de jumping dans laquelle figurera Hervé Godignon, il leur suffit de disposer d'un accès à Internet pour tenter leur chance. Ils sauront comment procéder en consultant le site de la Fédération française d'équitation (www.ffe.com) pour savoir comment s'inscrire. Ils trouveront également de multiples informations sur le personnel d'Hervé Godignon (www.godignon.com) ainsi que sur celui des Jeux mondiaux (www.aachen2006.de).

11ème Tour de France Cyclotouriste Un Pormortais en route !



■ Le Pormortais Michel MORIN paré pour s'attaquer aux 3200 km du 11ème Tour de France Cyclotouriste.

Passionnés de cyclisme, saluons ici la volonté et la détermination d'un **pormortais** qui réalise son rêve : à l'heure où ce journal paraît, **Michel MORIN** chemine d'arrache-pied sur son vélo pour parcourir les **3.200 kilomètres** du Tour de France amateur en 21 étapes (soit une moyenne journalière de 150 km) en compagnie d'un coéquipier de Tourny, Marcel LEBLANC.

Cette épreuve sportive, sans classement, est organisée par la Fédération Française de Cyclotourisme au niveau international : 142 cyclistes y participent cette année, avec plusieurs nations représentées.

On ne peut, sans entraînement et sans pratique régulière de ce sport, envisager une telle épreuve. Comme Michel le précise, tout au long de l'année, plusieurs Pormortais font route ensemble. Ils sont pour la plupart affiliés au **Club de Cyclotourisme de Vernon**. Diverses randonnées cyclistes sont régulièrement organisées.



■ Les 21 étapes de l'édition 2006 du Tour de France Cyclotouriste organisé par la FFCT du 25 juin au 15 juillet.

Vous avez envie de les rejoindre ?



Vous pouvez alors **contacter** à son retour, **Michel MORIN**, secrétaire du club, sur **02 32 52 61 51**.



Forte de plus de 120 000 adhérents et de 3 200 clubs, la **Fédération Française de CycloTourisme** est la plus importante association au monde gérant la pratique de la randonnée à vélo et à VTT. Association reconnue d'utilité publique, la FFCT propose depuis 1923 un large éventail

d'activités alliant tourisme, sport-santé, culture, à l'exception de la compétition.

Fédération Française de CycloTourisme

12 rue Louis Bertrand 94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88 - Fax : 01 56 20 88 99

Internet : www.ffct.org

Sécurité routière, Vos suggestions sont les bienvenues !



Lors de sa séance du 18 mai 2006, le conseil municipal a souhaité demander aux pormortais leur avis et leurs éventuelles idées par l'intermédiaire du JPM du mois de Juillet.

Actuellement, les subventions de mise en sécurité sont peu nombreuses. Pour éventuellement les obtenir, il faut réaliser une étude complémentaire au bilan de sécurité déjà effectué. Cette étude complémentaire, comprenant notamment un dossier de faisabilité, est à effectuer par un bureau d'étude, financé pour partie par la commune - environ 20.000 € TTC - et par une subvention d'environ 14.000 € que nous obtiendrons, dans le meilleur des cas, à la mi-2007.



Suite à cette seconde étude, il faudra déposer une demande de subvention pour les aménagements retenus ce qui nous mènera en 2008, voire 2009, tout en ayant à prévoir le financement de la part communale qui serait non négligeable pour une commune comme la notre.

Le conseil municipal pense qu'au lieu d'attendre encore tout ce temps, il serait peut-être plus judicieux de réfléchir à des aménagements ou réglementations plus économiques et néanmoins efficaces. Leur coût pourraient s'élever au maximum à 20.000 €, somme qu'il nous faudra de toutes façons dépenser si nous engageons l'étude complémentaire.

Le conseil municipal envisage par exemple l'installation de « STOP » aux intersections sur cette Grande Rue afin de couper la vitesse excessive ; des parents d'élèves ont proposé comme idée des peintures en trompe l'œil sur la route...

Nous avons aussi des contraintes, car **la Grande Rue est une route départementale** et nous n'avons pas toutes libertés pour agir sur celle-ci, sans accord du Conseil Général.

Nous vous invitons à utiliser le coupon-réponse ci-dessous à déposer en mairie afin de nous faire parvenir vos suggestions.

■ CHRISTIAN LORDI



COUPON-RÉPONSE à déposer en mairie

SÉCURITÉ ROUTIÈRE D313 - GRANDE RUE

Nom : _____

Adresse : _____

SUGGESTIONS : _____

Je serais éventuellement d'accord pour participer à une commission élargie : **OUI** **NON**



CONSIGNES EN CAS D'ALERTE SEVEZO

Le périmètre de première intervention de l'entreprise **NUFARM** (anciennement CFPI) va être modifié par arrêté préfectoral. Son rayon serait étendu **de 2,5 km à 9,7 km**.

Une enquête publique est actuellement en cours jusqu'au 19 Juillet.

Le dossier est à consulter à la mairie ou à la préfecture aux heures d'ouvertures habituelles de celles-ci. Vous pouvez déposer vos remarques sur un registre.

Pour notre village qui était déjà pratiquement entièrement inscrit dans ce périmètre, cette extension ne change pas grand chose. Mais il faut savoir que maintenant toute la commune est concernée par le risque SEVEZO.

L'entreprise **Syngenta Agro** (anciennement Novartis) génère également un tel périmètre sur une partie, d'ailleurs non habitée, du village.

...

**Dès que vous entendez la sirène,
ne cherchez pas à savoir quelle usine est concernée,
réagissez immédiatement en appliquant les consignes ci-dessous.**

...

L'alerte est donnée par l'actionnement d'une sirène qui émet un **son modulé 3 fois pendant 1 minute**.
Un **intervalle de 5 secondes** existe **entre chaque émission**.

Vous pouvez vous familiariser avec le son de la sirène sur le site internet suivant : <http://rme.ac-rouen.fr/lerisque.htm>
ou en appelant le numéro vert **0 800 427 366**



ALERTE : Sirène ou service de secours par haut parleur



Restez chez vous
ou rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres, aérations et ouvertures.



Ecoutez la radio :
France Bleu Haute Normandie sur la bande FM 100.1 MHz



Respectez les consignes des autorités
données par haut parleur.



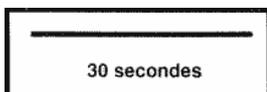
N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.
L'école s'occupe d'eux, elle a les consignes de sécurité adaptées à la situation.
Ne prenez pas votre véhicule, vous vous exposeriez inutilement, vous risqueriez d'être bloqués et de gêner les secours.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
Il se peut également que les secours cherchent à vous joindre.



Ne fumez pas,
pas de flammes, ni d'étincelle.



FIN D'ALERTE : Sirène ou service de secours par haut parleur

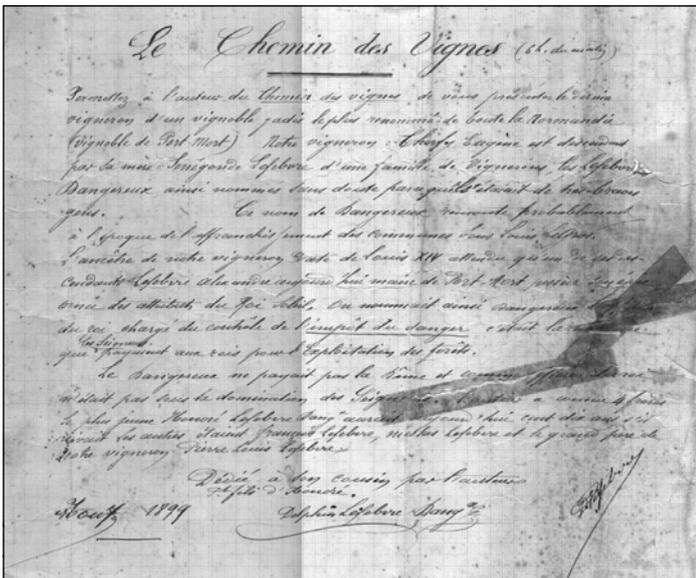
Vignes pormortaises

Le Chemin des vignes



Une petite aquarelle trouvée au fond d'un meuble m'a été prêtée. Elle date de 1899, et l'auteur de celle-ci a peint, comme vous pouvez le voir une partie du chemin rural dit *Chemin des vignes*. Nous pouvons y apercevoir un cultivateur, Eugène CHERFY, grand-père de M^{me} PICARD aujourd'hui malheureusement décédée. Pour ceux qui collectionnent le Journal de Port-Mort, un article « Pormortais de souche » abordait cette famille.

Sur l'aquarelle, nous distinguons dans l'arrière plan à gauche, l'église de Port-Mort, et plus au loin, à droite de celle-ci, la *Vieille tour* de Châteauneuf. Vous trouverez ci-dessous, à l'appui de la reproduction de l'aquarelle, le texte écrit à l'arrière de celle-ci que j'ai retranscrit pour des raisons de lisibilité. Ce texte très intéressant m'a donné envie d'approfondir un peu dans ce petit dossier, les thèmes qui y sont abordés.



UN DOSSIER PROPOSÉ PAR CHRISTIAN LORDI

Le chemin des vignes (6 h du matin)

« Permettez à l'auteur du chemin des vignes de vous présenter le dernier vigneron d'un vignoble jadis le plus renommé de toute la Normandie (vignoble de Port-Mort). Notre vigneron CHERFY Eugène est descendant par sa mère Senégonde Lefebvre d'une famille de vignerons, les Lefebvre Dangereux, ainsi nommés sans doute parce qu'ils étaient de très braves gens.

Ce nom de Dangereux remonte probablement à l'époque de l'affranchissement des communes sous Louis Legros.

L'ancêtre de notre vigneron date de Louis XIV attendu qu'un de ses descendants Lefebvre Alexandre aujourd'hui maire de Port-Mort possède son épée ornée des attributs du Roi-Soleil. On nommait ainsi Dangereux l'officier du roi chargé du contrôle de l'impôt du danger, c'était la redevance que les seigneurs payaient au roi pour l'exploitation des forêts.

Le Dangereux ne payait plus la dime et comme officier du roi n'était pas sous la domination des seigneurs. L'auteur a connu quatre frères, le plus jeune Honoré Lefebvre Dangereux aurait aujourd'hui cent dix ans s'il vivait, les autres étaient François Lefebvre, Nicolas Lefebvre et le grand père de notre vigneron Pierre Louis Lefebvre. »

Dédié à son cousin par l'auteur, petit fils d'Honoré,
Delphin Lefebvre Dangereux (Août 1899)

Les « Dangereux »

LEFEBVRE François
Ancêtre à l'origine du titre de
« Dangereux », vers 1680.
X avec
QUEDEVILLE Catherine

LEFEBVRE Simon
X le 23/01/1703 à Port-Mort avec
HALAY Marie

LEFEBVRE François
X le 23/02/1745 à Port-Mort avec
PREVOST Marie Thérèse

LEFEBVRE François
Officier municipal du 12/06/1795 au
16/07/1795, membre des états généraux
de Port-Mort voir article dans JPM
n°30, Nov. 2004
X le 20/10/1770 à Port-Mort avec
CARON Marie Elisabeth

LEFEBVRE Nicolas
X le 08/02/1803 à Port-Mort avec
DEPLAÇE Marie Françoise

LEFEBVRE Honoré
X le 24/02/1813 à Port-Mort avec
ANGOT Marie Marguerite

LEFEBVRE Pierre Louis
X le 11/06/1806 à Port-Mort avec
VIVIEN Geneviève

LEFEBVRE François
X le 26/09/1804 à Port-Mort avec
POTEL Anne Mélanie

LEFEBVRE Emmanuel
Curé de Port-mort en 1840, lors
du baptême des cloches de la
nouvelle église
(voir JPM n° 29, Juillet 2004)

LEFEBVRE ?
X avec
?

LEFEBVRE
Sénégonde Félicité
X le 18/01/1831 à Port-Mort avec
CHERFY Michel Louis

LEFEBVRE François
X le 05/11/1833 à Port-Mort avec
POTEL Marguerite

Remarque : L'auteur, Delphin LEBEVRE, se rappelait de trois frères, il en avait oublié un quatrième, dont il n'avait pas de cousin et pour cause...

LEFEBVRE Delphin
*L'auteur de l'aquarelle
et de l'écrit.*

CHERFY
Ernest Louis Eugène
Sur l'aquarelle.

LEFEBVRE Alexandre
*Maire de Port-Mort
de juin 1875 à août 1903, décédé
le 15 août 1905 à Port-Mort à
l'âge de 64 ans.*

Au premier abord, les explications de Delphin LEBEVRE sur les surnoms de « Dangereux » peuvent laisser perplexe. Mais après quelques recherches, les renseignements collectés nous éclairent.

En fait la signification du mot « danger » et à travers lui de celui de « dangereux » a évolué. Au XII^{ème} siècle, nous nous retrouvons ici à l'époque de Louis VI le Gros, le mot employé était « dongier », dérivé du bas latin « domniarium », « pouvoir », de *domnum* pour *dominus*, « seigneur ». Le sens de « pouvoir, domination » a évolué vers la signification « péril », à partir de l'expression *estre en dongier*, « être au pouvoir, à la merci de quelqu'un. » Par la suite le « o » s'est transformée en « a », comme par exemple dans français - français. La terminaison « ier » s'est modifiée en « er ».

Dans le droit coutumier, la notion de pouvoir a été conservée. Nous trouvons donc en droit coutumier : « *Le danger des bois* » pour le droit royal sur les bois, ainsi que « *Le danger de la chasse* » pour le droit de chasse. Nous retrouvons des explications dans le recueil de droit coutumier, écrit de 1398 à 1408 par Hector de Chartres (Coutume réf. 119) :

« *Les religieux abbé et couvent de Lessay, ont le droit de chasser es dis boys touteffois qu'il leur plect, pourveu que le verdier ou le sergent de garde où ce sera seroient presens avecquez eulx, et est le dangier de la chasse leur. Et pour ce sont tenus paier au roy notre seigneur six livres de tournois de rente par chacun an aux termes dessus dis.* »

Ce qui nous donne en Français moderne :

« *Les religieux abbé et couvent de Lessay, ont le droit de chasser dans les dit bois autant de fois qui leur plaisent, pourvu que le verdier ou le sergent de garde soient présent avec eux où ce (la chasse) sera, ils seront leur droit de chasse. Et pour ce, sont tenus de payer au roi, notre seigneur, six livres de tournois de rente par an aux termes dessus dit.* »

L'officier royal, suivant les régions, pris le nom « **dangereux** », « **verdier** », ou « **sergent de garde** ». Cette charge était la plupart du temps transmissible par héritage, ce qui explique l'adjonction du mot « dangereux » à la suite du nom de famille LEBEVRE.

Garde-vignes et messiers

Lorsque arrivait l'été, dans certaines paroisses de la région, la communauté villageoise choisissait un ou deux de ses membres pour veiller sur les prochaines récoltes: garde-blés ou "**messier**" **sur les terres à "grains", garde-vignes sur les terres des coteaux.**

La plupart du temps, leur tâche consistait à faire quelques rondes, de jour et de nuit, armés d'un bâton symbolique, emblème de leur fonction. Il leur arrivait de courir après de petits grappilleurs ou de chasser quelque troupeau en maraude.

Louis VI Le Gros

Louis VI le gros sacré roi à 30 ans en 1108 à Orléans régna jusqu'en 1137. Pour palier à l'insubordination des seigneurs et à l'influence grandissante du roi d'Angleterre. Tous ses vassaux n'étaient, à proprement parler, ni des sujets ni des souverains, mais autant de petits tyrans qui, par leur jalousie et leurs ambitions allumaient la guerre civile dans le royaume.

Louis VI en vint à bout par l'établissement et l'affranchissement des communes ainsi que des serfs et par la diminution des justices seigneuriales.

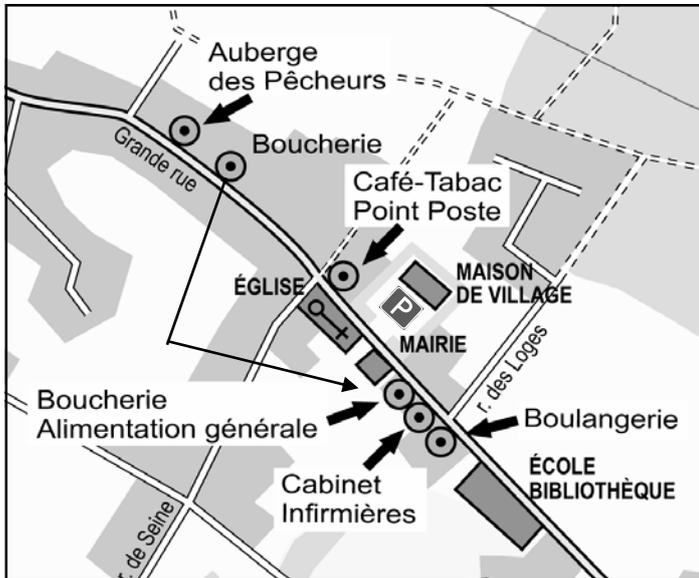
L'affranchissement des communes pendant le règne de Louis VI, a donné naissance aux compagnies de paroisse et aux milices communales. La crainte des attaques incite les cités à prévoir une défense. Une forme nouvelle de soldats prend les armes : soldats contre seigneurs des fiefs voisins ou contre les brigands du dehors, les habitants des communes sont en même temps les sentinelles opposées aux perturbations internes. La Garde Nationale de France trouve son origine au Moyen Âge.

Telle est la véritable Garde Nationale du Moyen Âge, qui s'appelle sous les règnes suivants la "milice bourgeoise".

SUITE PAGES 14-15



COMMERCES ! CA BOUGE !



■ *Changement de propriétaire au café-tabac, ouverture d'un cabinet de soins pour les infirmières en septembre 2006, transfert de la boucherie et ouverture d'une alimentation générale en 2007, nos commerces bougent et se recentrent autour de la mairie, et du parking de la maison de village .*

Vous ne l'avez peut-être pas tous remarqué, mais il y a des choses qui bougent au centre de notre village !

La commune ayant récupéré les bâtiments qu'elle mettait à disposition du centre de premier secours des Sapeurs-Pompiers et à La Poste, le conseil municipal a décidé d'utiliser trois d'entre eux **afin d'encourager l'activité au centre du village**.

La commune a donc pris la décision de mettre à disposition de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs les locaux de l'ancienne agence postale et un alvéole, pour que celle-ci puisse y effectuer quelques travaux en vue de l'ouverture d'un commerce :

- Michel et Évelyne LUCET vont **transférer leur boucherie** tout en proposant de **nouveaux services et rayons d'alimentation générale**. Nous devrions voir cela arriver **courant 2007**.

La commune va louer un second alvéole, le plus petit, qui donne sur la rue :

- Les infirmières Dominique BROHAN et Nicole SAUNIER, lesquelles vont y ouvrir un **cabinet de soins**. L'ouverture de celui-ci est prévu au mois de **septembre 2006**.

■ CHRISTIAN LORDI & ALAIN CLERFEUILLE



- **CAFÉ-TABAC-PRESSE**
- **+ POINT-POSTE**
- **104 Grande Rue**
- **Changement de propriétaire**
- **Nouveau N° de tél. 02 32 53 04 48**

Changement de propriétaire, mais pas de services :
M. **Dominique BRUYANT** qui n'a pu réouvrir que le 16 juin dernier à cause du calendrier imposé par les Douanes, a donc repris la totalité des services proposés par le « Café de la Mairie - Le Royal » tout en conservant les mêmes horaires d'ouverture :

- **Café** : *Nouveauté* ! 2 bières disponibles à la pression : en plus de la bière blonde, une bière *blanche* en été et une bière *d'abbaye* en hiver...
- **Tabac**, papiers à rouler, briquets...
- **Presse** : Quotidiens, magazines, films, miniatures...
- **Jeux de grattage**
- **Confiseries**
- **Dépôt de pain** le lundi

et bien sûr :

- **Point-Poste** : Timbres, pesée de courrier, retrait de recommandé et de colis, colissimos pré-payés...
- Le tout dans un établissement repeint et décoré...

Rappel des horaires :

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi : 7 h 00 - 20 h 00
• Dimanche : 8 h 00 - 13 h 00 • **Fermeture le MARDI**



■ *Vingt cinq années d'expérience en brasserie ont permis à Dominique de reprendre l'activité au pied levé !*



- **CABINET DE SOINS**
- **81 Grande Rue**
- **Ouverture : Septembre 2006**

Le nouveau cabinet est constitué d'une salle d'attente et d'une salle de soins et est également équipé de sanitaires accessibles aux personnes handicapées.

Dominique BROHAN et **Nicole SAUNIER** y proposeront tous les services infirmiers qu'elles continueront en parallèle à offrir à domicile :

- Prises de sang,
- Injections,
- Soins infirmiers divers...

Les horaires ne seront précisément établis qu'après les premières semaines de fonctionnement. Ceux-ci vous seront communiqués dans l'édition d'octobre 2006 du Journal.

■ *La vitrine du cabinet est en place et les travaux d'aménagement intérieur vont bon train.*



ARTISAN



- **BOUCHERIE - CHARCUTERIE**
- **+ ALIMENTATION GÉNÉRALE**
- **Transfert au 83 Grande Rue**
- **Ouverture : Courant 2007**

Michel LUCET tient à le souligner, son activité principale est, et restera, **la boucherie - charcuterie**.

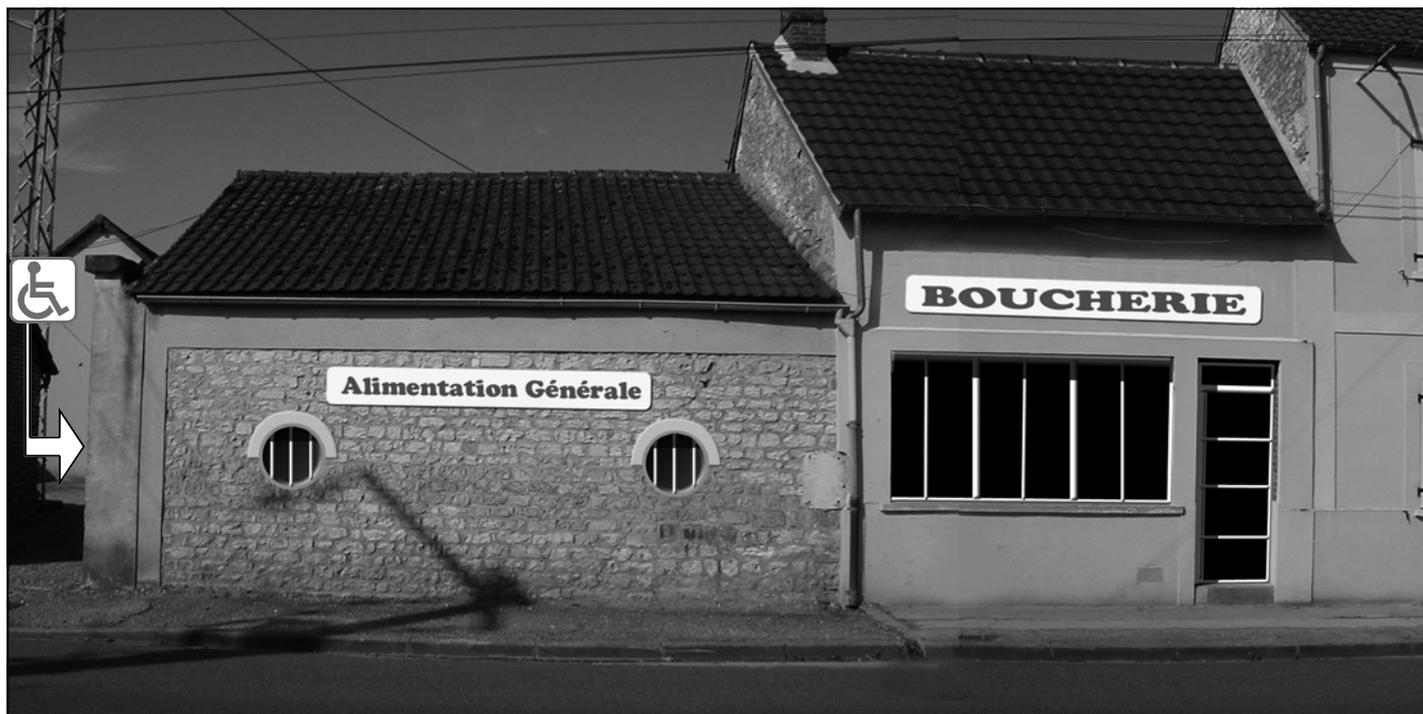
L'ancien local de la Poste ainsi que l'alvéole attenante lui offrent l'opportunité de moderniser son commerce principal et de nous proposer une gamme de produits d'appoint plus étoffée.

Les 25 m² environ du rayon d'alimentation générale lui permettront de nous mettre à disposition :

- des fruits et légumes frais,
- des produits de crèmerie,
- des surgelés et des conserves,
- des boissons et condiments,
- des produits d'hygiène et d'entretien...

La boutique sera accessible aux personnes handicapées grâce à une entrée située sur le côté gauche du rayon d'alimentation générale.

■ *Le photo-montage ci-dessous nous permet de visualiser la façade de la future boutique...*



Vignes pormortaises

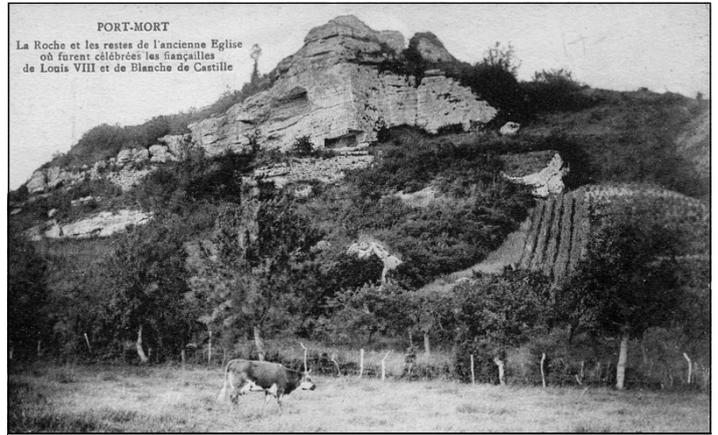
La vigne à Port-Mort

La vigne a eu une grande importance à Port-Mort du moyen-âge jusqu'au XIX^{ème} siècle. Preuve en est le poids du nombre des vigneron par rapport à l'ensemble de la population pormortaise lors de l'inventaire de 1791.

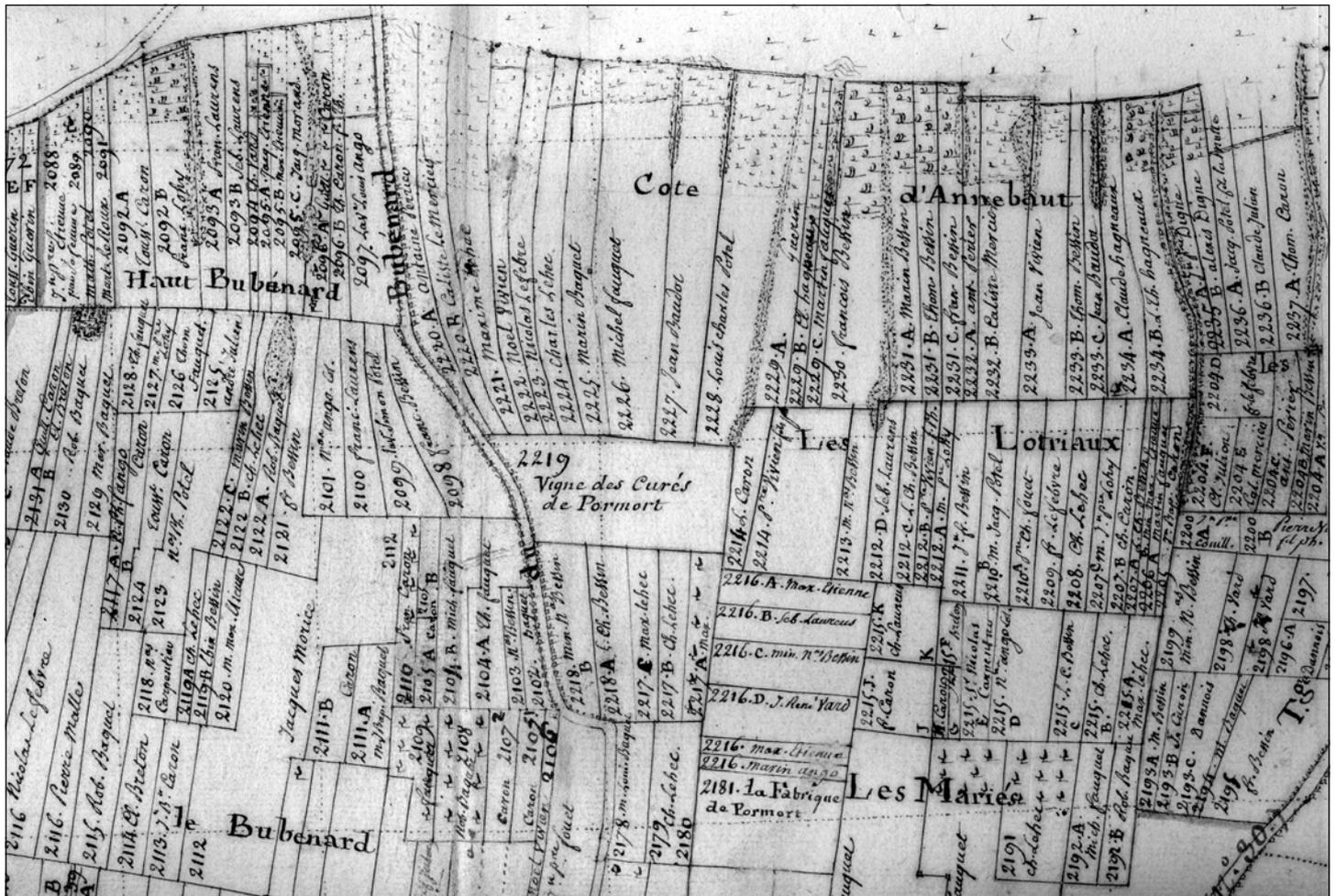
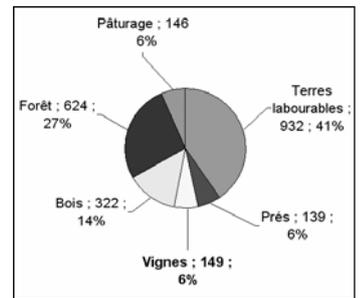
Sur 238 déclarations, 146 concernaient des habitants de Port-Mort, 14 n'ont pas indiqué leur profession. Les métiers de 132 propriétaires résidents sont donc connus. Parmi ces propriétaires, 88 sont vigneron et 2 tonneliers, métier lié à la vigne. Au niveau des terres, nous pouvons étudier l'occupation par la vigne. Les surfaces se décomptaient en perches et en arpents. Ces mesures n'avaient pas partout la même valeur. En fait, nos ancêtres étaient pragmatiques, l'arpent était la surface qu'un homme pouvait labourer en une journée. Nous comprenons donc la variation de la valeur de celui-ci en fonction du relief et des terrains. Pour se donner une idée, la toise unité de longueur valait 6 pieds (environ 1,95 m), une perche était une surface qui variait entre 18, 20 ou 22 pieds carrés, soit environ 40 m². L'arpent valait 100 perches, donc environ 40 ares. Il existait aussi des mesures de surfaces exprimées en acres et en vergées. L'acre valait 160 perches et le vergée le quart d'une acre.

Revenons aux terres de Port-Mort : sur 2315 arpents la vigne occupait 149 arpents et 55 perches soit plus de 6 % de la surface totale. Ces vignes se situaient en grande majorité sur les côtesaux face à l'école (Côte d'Annebault). Sur l'extrait du vieil atlas seigneurial nous pouvons y voir les parcelles caractéristiques des vignes, peu larges et longues. Nous y trouvons aussi une au nom de « vigne des curés de Port-mort ». Dans les articles sur les *quartiers d'antan*, nous avons vu de nombreux témoignages de la vie autour de la vigne : le *Clos des Celliers*, rue du Port, le *Pressoir d'Annebault* dans la Grande rue, le *Pressoir de Châteauneuf* en bas de la côte de la Table.

La vigne occupa donc une grande partie de l'histoire de la commune de Port-Mort, et c'est pour cette raison que nous avons pensé à la faire figurer sur le projet de blason de Port-Mort.



■ Sur la droite, alignement de vignes sur les côtesaux de Châteauneuf.



■ Extrait du vieil atlas seigneurial où l'on distingue clairement les parcelles longues et étroites de vignes.

Histoire de la vigne en Île-de-France et Normandie



Nos ancêtres les Gaulois ne connaissaient pas la vigne, mais les marchands romains, remontant les fleuves, leur avaient fait découvrir le goût du vin. Après la conquête romaine, la vigne, partie des bords de la Méditerranée, conquiert toute la Gaule. Vers l'an 400, elle est présente sur tous les coteaux de Seine, d'Auxerre à Lutèce. Les vignobles sont proches des cours d'eau qui facilitent l'écoulement d'une production très appréciée vers Paris, gros consommateur, la riche Normandie et l'Europe du Nord. A la fin du Moyen-Age, "vigne sur les coteaux et blé sur les plateaux" font la richesse de l'Île de France.

Des origines jusque vers 1850, le calendrier du vigneron, très chargé, n'a guère varié. Pas de récolte sans un travail incessant: «Qui bine vigne ». Au départ, il faut défricher, épierrer, planter de simples boutures espacées. On mélange les cépages pour se garantir contre les aléas du climat. Femmes et enfants sarmentent après la taille, échenillent en mai. Contre la cochenille, la galle et autres parasites, on mène aux vignes poules ou dindons. Chaque pied est soutenu par un échalas. Les ceps, sont renouvelés par "provignage" (une forme de marcottage). Loin de nos modernes alignements, la vigne se conduit "en foule". Tonneliers, vanniers, charrons et forgerons fabriquent sur place tout

le matériel nécessaire. Enfin, les vendanges réunissent tout le village : après la vigne, c'est le pressoir, la cave ou le cellier qui mobilisent toutes les énergies jusqu'au premier verre de vin nouveau.

Dès le XV^{ème} siècle, les fameux vins blancs du vignoble "parisien", perdent leur renommée. Pour répondre à la demande parisienne, la vigne gagne les plateaux et on augmente la production de vins rouges de basse qualité. Depuis 1850, l'oïdium, un champignon importé par des plants américains, se répand très vite et le soufrage indispensable (mais cher) se généralise. "L'augmentation de la main d'œuvre provenant de rareté des bras" grève aussi les prix. "Si la production de la vigne est encore supérieure à toute culture c'est à la condition essentielle que cette culture fut faite par le propriétaire lui-même". Au dessus du seuil critique de 40F/hl, la vigne n'est plus rentable. La naissance et le développement du chemin de fer vont donner le coup de grâce au vignoble francilien. Dès 1858, Paris est relié à toutes les capitales du vin. Moreau-Chaslon, maire de St Fargeau, signe un rapport de la commission viticole qui "constate que l'étendue des vignobles tend à diminuer et qu'on doit en attribuer la cause à la concurrence des vins du midi qui arrivent ... à des prix très réduits."

Les vignobles de plaine disparaissent en premier; ceux de coteaux, aux vins acceptables, résisteront plus longtemps. Paradoxalement, c'est le phylloxéra, injustement accusé par une légende tenace, qui va donner quelques années de répit à nos vignerons. La destruction du vignoble méridional fait flamber les prix : au plus fort de la crise, vers 1875-1880, on remet même en vigne des parcelles abandonnées ! Courte accalmie: lorsque le phylloxéra, remontant lentement vers le nord, atteint en 1897 les alentours de Paris, il y a longtemps que la production à bas prix du midi a repris.

Qualité du vin

Dans le texte au dos de l'aquarelle, le vin de Port-Mort est dit « d'un vignoble le plus renommé de toute la Normandie ».

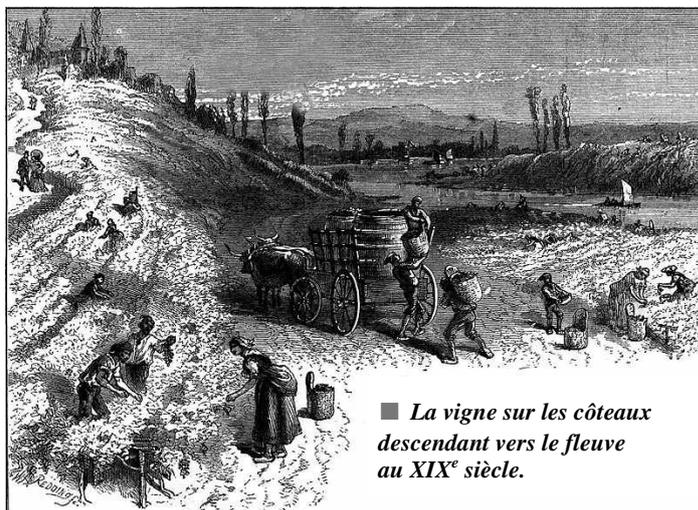
Peut-être les coteaux pormortais étaient meilleurs que ceux de Vernon ?

Car d'après les récits de voyage en Normandie de M. REGNARD, écrit en 1739, celui-ci fut profondément déçu par le vin que l'on lui servit lors de son étape à Vernon, comme en atteste la phrase tirée de ses œuvres publiés en 1750 chez la Veuve Gangouin, quai des Augustins à Paris : « De Vernon je veux me taire, pour le mauvais vin qu'on y but »

Il est vrai in contrario qu'il fut plus heureux à Mantes :

« A Mante fut la dinée
Où croit cet excellent vin,
Que sur le clos Célestin
Tombe à jamais la rosée !
Puissions-nous dans cinquante ans
Boire une pareille vinée,
Puissions nous dans cinquante ans
Tous ensemble en faire autant. »

Nous avons donc la preuve qu'à l'époque les coteaux se suivaient mais ne se ressemblaient pas...



■ La vigne sur les coteaux descendant vers le fleuve au XIX^e siècle.

Retrouvez la découverte de notre village
avec Votre Quartier d'Antan
dans l'édition d'Octobre 2006 :

(7) La Grande Rue
(de la rue Haguerite à la rue de Seine)

27 mars 2006

Présents :

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Irène PITOU,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,
Christian CHOMIENNE,

François LEHALLEUR,

Christian LORDI,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS,
Thierry VARNIÈRE.

Absents :

Annie DEVOUGE-BOYER, pouvoir donné à Mme ALQUIER,
Charles PORONNE, pouvoir donné à M. LECOQ,
Jean-Pierre LECOQ, pouvoir donné à M. AULOY,
Pierre LEMERCIER, pouvoir donné à M. LORDI.

Secrétaire de séance : Christian CHOMIENNE.

Section de fonctionnement		
DÉPENSES 2005	Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général		
Achat non stockables (eau électricité, alimentation, fournitures diverses)	65 600,00 €	58 924,29 €
Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance)	29 800,00 €	34 279,17 €
Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, telecom, annonces, études)	19 850,00 €	21 755,31 €
Impôts et taxes	1 200,00 €	1 303,00 €
012 Charges de personnel	172 570,00 €	172 396,01 €
65 Autres charges de gestion courante		
Participation aux Syndicats, contingent incendie, autres charges	29 279,00 €	27 087,54 €
Subventions	5 760,00 €	5 760,00 €
Indemnités	29 000,00 €	29 007,33 €
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	10 200,00 €	10 130,65 €
67 Charges exceptionnelles	21 398,00 €	
022 Dépenses imprévues	2 000,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	33 038,00 €	
	419 695,00 €	360 643,30 €
RECETTES 2005	Prévu	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté	11 474,00 €	9 710,51 €
014 Remboursement sur personnel communal	3804 €	1 673,55 €
70 Produits des services (dont cantine)	21 200,00 €	20 699,43 €
73 Impôts et taxes		
Taxe sur les pylônes	4 200,00 €	4 311,00 €
Contributions directes	208 318,00 €	209 549,00 €
Autres taxes	47 939,00 €	51 044,00 €
74 Dotations et participations		
Dotations Etat	103 645,00 €	103 645,00 €
Compensation exonération par l'État	5 345,00 €	5 345,00 €
Attribution fond départemental T.P.	4 870,00 €	4 870,00 €
Autres participations		321,56 €
75 Produits de gestion (location immobilière)	8 800,00 €	9 565,72 €
76 Produits financiers	0,00 €	5,57 €
77 Produits exceptionnels	100,00 €	497,30 €
79 Transfert de charges		202,75 €
	419 695,00 €	421 440,39 €

Compte administratif 2005 : Bilan

La **section d'investissement** laisse apparaître un **déficit de 32.849,91 €** qui représente la part d'autofinancement de la commune pour les investissements de l'année 2005.

La **section de fonctionnement** laisse apparaître un **excédent de 60.797,09 €** sur lequel il faut déduire le déficit d'investissement d'un montant de 32.849,91 €. **L'excédent net global s'élève donc à la somme de 27.947,18 €**

M^{me} ALQUIER a quitté la salle lors du vote de ce compte administratif par les conseillers. Sous la présidence de M. AULOY, le compte administratif 2005 est approuvé à l'unanimité.

État des Restes à réaliser : Investissement & Affectation des résultats**Recettes**

- Pas de recette à inscrire

Dépenses

- Porte école maternelle : 900 €

Section d'investissements		
DÉPENSES 2005	Prévu	Réalisé
16 Remboursement d'emprunt	34 480,00 €	34 478,22 €
16875 Annuités SIEGE	3 058,00 €	3 058,00 €
001 Déficit reporté	110 397,00 €	110 203,85 €
2313 Travaux : locaux associatifs, cantine, école ...	111 195,00 €	38 103,22 €
21534 Travaux éclairage public & renforcement	51 314,00 €	39 164,24 €
2188 Achat matériel (mobiliers cantine, mini tracteur, compresseur...)	16 100,00 €	15 054,04 €
Achat de terrain	12 000,00 €	
	338 544,00 €	240 061,57 €
RECETTES 2005	Prévu	Réalisé
1068 Excédent reporté	139 259,00 €	139 258,59 €
10222 Récupération de TVA	21 320,00 €	21 320,00 €
10223 Taxe Locale d'Equipeement	6 784,00 €	7 738,00 €
1323 Subvention du département (agrandissement cantine)	10 800,00 €	
1341 Subvention bibliothèque (DGE)	6 036,00 €	6 036,00 €
1325 Travaux éclairage public & renforcement	45 000,00 €	32 859,07 €
1641 Emprunt	48 000,00 €	0,00 €
021 Virement du fonctionnement	33 038,00 €	0,00 €
	310 237,00 €	207 211,66 €

Le Conseil Municipal accepte cet état et l'affectation des résultats qui suit : sur l'excédent net de 27.947,18 €, la somme de 900 € sera affectée à la section d'investissement, et la somme de 27.047,18 € en report de fonctionnement.

■ **Budget 2006**

Section d'investissement	
DÉPENSES 2006	
001 Déficit d'investissement reporté	32 850 €
1641 Remboursement des emprunts	20 400 €
16875 Dette Syndicat d'Électricité	3 021 €
Reste à réaliser : porte école maternelle	900 €
Renforcement et enfouissement des réseaux rue Delamotte	35 061 €
Agrandissement du restaurant scolaire	32 774 €
Démolition des classes mobiles	11 000 €
Stores et volets école maternelle	2 100 €
Réhabilitation annexe mairie	1 710 €
Réhabilitation murs parc mairie	6 830 €
Mise sous alarme bâtiments communaux	3 890 €
Achat de terrain	12 000 €
Aménagement alvéole	9 233 €
2188 Achat de matériel (débroussailleuse, borne incendie)	5 033 €
	176 802 €
RECETTES 2006	
1068 Excédent de fonctionnement	33 750 €
10222 Remboursement de TVA	24 517 €
10223 Taxe Locale d'Équipement	8 184 €
Agrandissement restaurant scolaire	
1341 Subvention du Département	10 800 €
021 Virement de la section de fonctionnement	33 551 €
1641 Emprunt	66 000 €
	176 802 €

A l'occasion de l'établissement du budget primitif 2006 ont été prises les délibérations suivantes :

■ **Octroi des subventions**

• Association de Loisirs	1 400 €
• Comité des Fêtes	1 500 €
• Coopérative Scolaire	800 €
• Association Anciens Combattants	450 €
• La Prévention Routière	80 €
• Sauvegarde St-Pierre-la-Garenne	80 €
• Les Papillons Blancs	150 €
• Société de Chasse	150 €
• Téléthon	150 €

Section de fonctionnement

DÉPENSES 2006	
011 Charges à caractère général	118 815 €
Achat non stockables (eau, électricité, alimentation, fournitures diverses)	65 650 €
Services Extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance...)	33 000 €
Autres services extérieurs (fêtes et cérémonie, Telecom, annonces, études)	19 065 €
Impôts et taxes	1 100 €
012 Charges de personnel	198 810 €
65 Charges de gestion courante	64 730 €
Participation aux syndicats, contingent incendie, scolarisation classe spéciale	29 500 €
Subventions associations	5 230 €
Indemnités	30 000 €
66 Intérêts des emprunts	8 600 €
67 Charges exceptionnelles (réserves)	43 136 €
022 Dépenses imprévues	2 000 €
023 Virement à la section d'investissement	33 551 €
	469 642 €
RECETTES 2006	
002 Excédent antérieur reporté	27 047 €
013 Remboursement sur rémunération personnel	14 050 €
70 Produit des services (cantine)	29 400 €
73 Impôts & taxes	266 944 €
Contributions directes	212 705 €
Taxe sur les pylônes	4 300 €
Autres taxes (dont compensation CCAE)	49 939 €
74 Dotations et participations	122 501 €
Dotation Etat	106 095 €
Compensation exonération par l'Etat	7 417 €
Fond Départemental Taxe Professionnelle	4 690 €
Autres participations	4 299 €
75 Autres produits de gestion courante (locations)	9 700 €
77 Produit exceptionnel	
	469 642 €

■ **Vote des Impôts locaux**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition a décidé de ne **pas appliquer d'augmentation** cette année.

Les taux sont les suivants :

• Taxe d'habitation	9,00 %
• Taxe sur le Foncier Bâti	17,48 %
• Taxe sur le Foncier Non Bâti	38,43 %

27 mars 2006 - suite

■ Amortissement des travaux sur réseau

M. BORKOWSKI, receveur municipal, nous informe que les travaux d'électrification du SIEGE devront être amortis et qu'il conviendra de les budgétiser et de définir un rythme d'amortissement lors de l'établissement du budget primitif 2007.

■ Demande de subvention – borne à incendie

La borne à incendie située au carrefour de la rue de Châteauneuf et de la route de la Table est à remplacer. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2006.

Le Conseil Municipal pour aider au financement de cette protection contre l'incendie décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

QUESTIONS DIVERSES

□ Vérification des installations électriques : mairie & bibliothèque

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition d'avenant au contrat de *SOCOTEC* concernant la vérification électrique de la mairie et de la bibliothèque, moyennant un coût de 250 € H.T. par bâtiment.

SOCOTEC présente également une prestation pour la vérification des équipements sportifs des buts et de l'aire de jeux. Ces vérifications étant déjà assurées par d'autres contrats, le Conseil ne donne pas suite à cette proposition.

M^{me} ALQUIER est chargée de signer l'avenant avec la société *SOCOTEC* pour la vérification des installations électriques de la mairie et de la bibliothèque.

18 mai 2006

Présents :

Guillemette ALQUIER, Maire,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Irène PITOU,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,
Christian CHOMIENNE,

Jean-Pierre LECOQ,
François LEHALLEUR,
Christian LORDI,
Charles PORRONE,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS,
Thierry VARNIÈRE.

Absent :

Pierre LEMERCIER, pouvoir donné à M. LORDI.

Secrétaire de séance : François LEHALLEUR.

■ Changement de destination : 1^{er} alvéole

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'un **cabinet d'infirmières** pour établir leur local dans un des anciens alvéoles qui était auparavant utilisé par les services incendie, et qui ne sert plus depuis sa désaffectation.

Le Conseil Municipal en donne son accord et charge M^{me} ALQUIER de déposer une demande de permis de construire pour le changement d'affectation de ce local.

■ Mise à disposition des anciens locaux de La Poste, plus un alvéole attenant, à la C.C.A.E. pour création de commerce

La Poste étant fermée depuis plus d'un an et la volonté municipale étant de garder une activité dans ce local central du village (situé à proximité de la mairie, de l'école, et des commerces de la boulangerie et du café-tabac), il a été décidé de le proposer pour un **commerce alimentaire**.

La compétence du développement économique des communes

étant maintenant une compétence dévolue à la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs, pour les aménagements nouveaux, le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une convention soit passée entre notre commune et la C.C.A.E. et charge M^{me} DEVOUGE-BOYER de signer ladite convention.

Un projet d'aménagement en boucherie et rayons alimentaires annexes est en cours d'élaboration. Le Conseil Municipal donne son accord à la C.C.A.E. pour qu'elle puisse signer et déposer la demande de permis de construire dans ce local communal.

■ Remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres

M^{me} LAINÉ qui a donné sa démission de conseillère était également membre de la commission des appels d'offre en qualité de suppléante. Il convient donc de la remplacer.

M. LORDI propose sa candidature que le Conseil Municipal accepte.

■ Prolongation du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Le contrat C.A.E. passé entre l'A.N.P.E. de Vernon et la commune arrive à terme le 2 août 2006. M^{lle} **Émilie MONCHAUX** qui a été recruté pour pourvoir ce poste **donne toute satisfaction dans cet emploi**.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le **renouvellement de ce contrat** auprès de l'ANPE de Vernon, et charge M^{me} ALQUIER, si cela est accepté, de signer la convention entre l'État et l'employeur pour un renouvellement, soit de même durée, soit d'un an.

■ Étude de sécurité routière : Demande de subvention

Suite au diagnostic de sécurité routière qui a été fait il y a quelques années par le Conseil Général, M^{me} ALQUIER a rencontré un interlocuteur du Département.

L'étude qui a été réalisée est toujours valable puisqu'il n'y pas eu de changement routier important dans la commune. Le Conseil Général n'a donc pas juger opportun de l'actualiser.

La suite à donner à ce diagnostic est maintenant une étude de sécurité dont le coût approximatif est de 11.000 à 15.000 € HT ; cette étude est subventionnable à hauteur de 40 %.

Si le Conseil décide d'établir lui-même une étude de sécurité, nous risquons dans ce cas de nous priver des possibilités de subvention pour les travaux.

Au vu de ces informations, la commission de sécurité va se réunir mise en œuvre de la suite à donner. Il est décidé qu'elle sera élargie à tous les conseillers municipaux, chacun ayant ses observations et ses idées à apporter.

Il est également décidé de mettre un article dans le bulletin municipal avec un **coupon-réponse** pour recueillir les suggestions et remarques des habitants du village.

» LIRE PAGE 8.

■ Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.) : Maintenance de l'éclairage public

M. LORDI informe que ce point sera débattu lors de la prochaine réunion syndicale, et souhaite connaître l'avis du conseil sur les différentes solutions qui seront proposées.

La compétence éclairage public qui a été déléguée au SIEGE doit obligatoirement inclure, selon les textes réglementaires, l'investissement et l'entretien, même si cela n'était pas le souhait

initial du syndicat et des communes. Le transfert de ces compétences doit être opérationnel au 1^{er} juillet 2007. Trois niveaux de maintenance sont proposés :

1. Surveillance des réseaux assurée par les communes. La commune ne remboursera que les frais réels d'intervention, plus les frais de gestion. Les délais d'intervention sont de deux semaines pour un point isolé, trois jours pour au moins trois points lumineux consécutifs et cinq heures pour la mise en sécurité.
2. Contrat d'entretien forfaitaire classique incluant toutes les prestations sauf une facturation au coût réel pour les accidents. Les délais d'intervention sont d'une semaine pour un point isolé, 48 heures pour au moins trois points lumineux consécutifs et trois heures pour la mise en sécurité.
3. Les prestations sont similaires au niveau 2 plus neuf visites annuelles de vérification. Les délais d'intervention sont de 72 heures pour un point isolé, 24 heures pour au moins trois points lumineux consécutifs et deux heures pour la mise en sécurité. Dans ce cas la contribution forfaitaire serait de 34 € par an par point lumineux.

Notre commune a déjà souscrit un contrat d'entretien pour l'éclairage public avec une entreprise locale depuis l'année 2002 et est tout à fait satisfaite de la prestation (visite de contrôle de fonctionnement et délai d'intervention de réparation court avec un dépannage sous 48 heures). Le conseil municipal est bien obligé de constater une augmentations substantielle de ce poste pour obtenir une prestation similaire, et regrette, de ce fait, de devoir perdre cette compétence.

Ce sujet sera redébatu après la réunion du syndicat, mais en tout état de cause, la commune ne peut, de toute façon pas, assurer l'investissement en matière d'éclairage public.

■ SIEGE : Redevance pour occupation du Domaine Public

Il s'agit du réseau de télécommunication. Une délibération a déjà été prise au titre de l'année 2006, et le détail de la redevance a été envoyé dans les services de *France Télécom*.

■ Syndicat Intercommunal de Gestion et Maintenance des Équipements Sportifs du Collège de Saint-Marcel (S.I.G.M.E.S.)

Deux élèves habitant Port-Mort fréquentent ce syndicat. Ils n'étaient pas domiciliés dans notre village au moment de leur inscription en 6^{ème}, mais ont de ce fait le droit de continuer la scolarité de leur premier cycle dans cet établissement. La contribution par élève est fixée à 65 €.

Le Conseil Municipal autorise M^{me} ALQUIER à signer la convention avec le Président du Syndicat.

■ Information sur arrêté Site Natura 2000

Port-Mort est une commune concernée par ce site en raison d'espèces d'oiseaux protégés (*Oedicnème criard*, voir illustration ci-contre). Le Conseil Municipal prend connaissance de la **carte de délimitation qui peut être consultée par les administrés en mairie**. Il note au passage que l'on a pas tenu compte des observations qu'il avait formulées.

QUESTIONS DIVERSES

■ Compte de Gestion 2005

Celui-ci étant identique au compte administratif, le Conseil Municipal décide de l'accepter.

■ Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort : Rénovation de la Vieille Tour

» LIRE L'ARTICLE PAGE 3

Pour donner suite au projet déposé par MM. Serge et Patrick COUPÉ, l'A.S.S.P.M., en collaboration avec les deux initiateurs décident de monter un autre projet de rénovation de la vieille tour, et surtout dans un premier temps de consolider les ruines.

Une convention de mise à disposition entre la commune et l'association doit être signée. M^{me} ALQUIER se renseigne actuellement sur son élaboration et les termes qu'elle doit contenir. M. LECOQ demande à ce que le projet soit mieux défini que le premier projet présenté.

Il faudra de toute façon aborder les possibilités d'assurance aux personnes bénévoles qui pourraient travailler sur le site, et également définir les modalités d'appel d'offre en cas de recours à une entreprise, ce projet étant soumis à la réglementation des marchés publics.

■ Débordement des eaux, rue de Seine

La mairie a encore reçu des réclamations dans ce sens. M. TRÉGLOS qui est allé constater sur place en informe le Conseil Municipal.



■ *L'Oedicnème criard, oiseau protégé sur le territoire de la commune par un arrêté du Site Natura 2000.*



« Préserver les espèces sauvages, c'est avant tout protéger et gérer les habitats essentiels à leur vie et à leur reproduction. Maintenir les habitats naturels, c'est promouvoir les activités humaines et les pratiques qui ont permis de les forger puis de les sauvegarder, en conciliant les exigences écologiques avec les exigences économiques et sociales. »

En savoir plus :

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP

e-mail : ministere@ecologie.gouv.fr

<http://www.ecologie.gouv.fr>

<http://natura2000.ecologie.gouv.fr>

27 juin 2006

Présents :

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Irène PITOOU,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,
Christian CHOMIENNE,

Jean-Pierre LECOQ,
François LEHALLEUR,
Christian LORDI,
Charles PORRONE,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS,
Thierry VARNIÈRE.

Absent :

Pierre LEMERCIER, pouvoir donné à M. LORDI.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

■ Intérêt communautaire :**Modification des statuts de la C.C.A.E.**

M^{me} ALQUIER expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs (C.C.A.E.) pour inclure les investissements en matière de voirie, laquelle compétence s'ajoutera à l'entretien de la voirie, puisque la législation le rend obligatoire. Elle précise que sont notamment exclus de cette compétence les chemins ruraux, les voies privées, les ouvrages d'embellissement, le mobilier urbain ...

Après avoir entendu ces éléments, le Conseil Municipal délibère de la façon suivante :

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2002 créant à compter du 1^{er} décembre 2002 la C.C.A.E. ,
- Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la C.C.A.E.,
- Considérant l'extrême nécessité de définir une compétence voirie au regard de l'intérêt communautaire comme l'impose la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 nommé Loi Libertés et Responsabilité Locales et l'article 18 de la loi du 13 juillet 2005 ayant reporté au 17 août 2006 la date limite pour fixer l'intérêt communautaire des compétences,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mai 2006-06-29,
- Vu la lettre de M^{me} la Présidente de la C.C.A.E. en date du 1^{er} juin 2006 notifiant la modification des statuts de la Communauté en ce qui concerne la compétence « voirie »,
- Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les communes membres d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale à transférer à tout moment à ce dernier des nouvelles compétences,
- Considérant que la C.C.A.E. souhaite modifier dans l'article 4 groupe de compétences optionnelles l'article 4.3 « Voirie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver la décision du Conseil Communautaire,**
- **D'accepter la modification des statuts à l'article 4.3 « voirie »,**
- **D'autoriser M^{me} le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.**

■ Compte-rendu du Conseil d'École du 13/06/06.

Un conseil d'école a eu lieu le mardi 13 juin dernier. La commune était représentée par les membres de la commission des écoles (M^{mes} ALQUIER et DEVOUGE-BOYER, MM. TRÉGLOS et LORDI). Les représentants des parents d'élèves ont entre autre abordé les sujets suivants :

• Kermesse

Il a été reproché à la municipalité de ne pas avoir autorisé les parents d'élèves à cuisiner sur place et à apporter des gâteaux « fait maison ». De nouvelles réglementations imposent une traçabilité des aliments permettant de remonter la chaîne des responsabilités en cas d'intoxication. Les parents d'élèves n'ayant aucun statut juridique autre que leur responsabilité personnelle et la kermesse étant organisée au sein de l'école, la responsabilité incombait donc à la Directrice de l'École et au Maire. La municipalité a d'ailleurs proposé de faire réaliser des sandwiches ou autres charcuterie par un commerçant, lesquelles denrées devaient être transportées en liaison froide ; ce qui n'a d'ailleurs pas été respecté. Cette solution a été proposée dans le souci de ne pas pénaliser cette activité tout en respectant les textes réglementaires qui ne sont pas du fait de la commune.

Au passage, M. LECOQ, enseignant, fait remarquer que cette pratique devient courante en milieu scolaire.

• Sécurité école : garage du logement de fonction

Des membres des parents d'élèves ont fait circuler des photos. Selon leurs dires les photos du garage présentent divers matériaux dangereux : pieux, barres de fer, bouteilles de gaz. Les membres de la commission ont répondu que ce garage est normalement fermé et que la porte a été ouverte à l'insu de la mairie.

Ce garage fait partie des biens privés de la mairie. Il n'est en aucun cas un garage de l'école. Les matériaux qui y sont entreposés sont la toile, l'armature et le plancher du barnum pour le Centre de Loisirs. Quant aux bouteilles de gaz, après vérification ce ne sont que des bouteilles vides. Ce garage est situé dans un bout de cour, normalement non fréquentée par les enfants. Pour éviter les enfants égarés dans ce secteur, le Conseil Municipal décide d'isoler par une clôture cette partie de la cour en incluant l'accès à la chaufferie. Des barrières ont déjà été placées.

• Borne d'éclairage descellée

Il nous a également été signalé qu'une borne d'éclairage au sol est descellée et que des fils dépassent. La réparation a été effectuée dès le lendemain. A cette occasion, nous nous sommes aperçus que la borne a été descellée par un véhicule, celui-ci ayant laissé des débris de phares. Néanmoins, pour accéder au raccordement électrique il fallait dégager les gravillons autour du pied de cette borne, coucher celle-ci sur le sol et tirer environ 80 cm de câble.

Comme pour la porte du garage ouverte, l'issue de secours de l'école maternelle condamnée, nous n'avions été aucunement prévenus avant cette réunion par les personnes ayant constaté les anomalies. Le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas normal d'attendre un soir de réunion pour signaler des faits lorsque l'on parle de danger grave pour la sécurité des enfants. La responsabilité des personnes en ayant connaissance et ne transmettant l'information rapidement peut être engagée.

Les travaux pour la mise en sécurité et les contrôles techniques obligatoires ont toujours été effectués par la mairie.

■ Convention avec la C.C.A.E. :**Stage pratique de M^{elle} Emilie MONCHAUX.**

Le contrat de M^{elle} Emilie MONCHAUX, employé dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, est en cours de renouvellement. Il doit comprendre un volet formation, qui en accord avec la salariée, porte sur l'obtention du BAFA. Melle MONCHAUX a déjà effectué son stage de base au printemps dernier, et doit maintenant procéder au stage pratique.

Un centre de loisirs, encadré par la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs, étant organisé à Port-Mort aux mois de juillet et août, M^{elle} MONCHAUX a demandé à pouvoir y effectuer son stage pratique dans le courant du mois d'août. Le Conseil Municipal accepte donc de mettre M^{elle} MONCHAUX à disposition de la Communauté de Communes en qualité de monitrice stagiaire au Centre de Loisirs. Il charge M^{me} DEVOUGE-BOYER Annie de signer la convention avec la C.C.A.E.

■ **Convention avec l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort : Rénovation « Vieille Tour »**

M^{me} ALQUIER informe le Conseil Municipal que l'Association de Sauvegarde de Port-Mort, en collaboration avec MM. COUPÉ, reprend l'idée de la rénovation de la vieille tour de Port-Mort. Dans un premier temps, ils prévoient le nettoyage et la consolidation de l'immeuble. La vieille tour étant propriété communale, il convient d'établir une convention pour la mise à disposition du site au bénéfice de l'association.

M^{me} ALQUIER est chargée d'établir cette convention et de la signer avec le Président de l'A.S.S.P.M., dans un premier temps, pour une durée d'un an.

Les conseillers demandent à ce que les points suivants ne soient pas oubliés :

- la conformité du matériel de protection des bénévoles et du matériel utilisé,
- l'établissement d'un état des lieux, notamment une mise en garde par rapport à la falaise,
- le prise d'une assurance par l'association pour garantir les bénévoles.

■ **Information sur le projet du Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) de l'usine Nufarm**

M^{me} ALQUIER informe le Conseil Municipal que nous avons reçu ce projet, qui est à la consultation du public, jusqu'au 19 juillet 2006. Un registre de consultation est à disposition des administrés en mairie.

Les maires des communes concernées (dont la nôtre, puisque la totalité du territoire de la commune est incluse dans ce P.P.I.) ont deux mois pour formuler leur avis.

Une réunion d'information pour les maires a lieu, à la Préfecture, vendredi de cette semaine. M^{me} ALQUIER propose que le Conseil Municipal se prononce après la réunion, et invite les conseillers à consulter le dossier.

■ **Compte-rendu de l'assemblée du Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.)**

M. LORDI, délégué auprès de ce syndicat, résume les principaux points soulevés lors de cette réunion, à savoir comme à l'habitude le vote du compte administratif de l'année précédente. Le principal point soulevé a été le transfert de la maintenance de l'éclairage public au bénéfice du syndicat, que les communes ont l'obligation de transférer puisque le syndicat a aussi de son côté l'obligation de l'assurer.

Beaucoup de communes ont discuté les prix par rapport aux différentes options proposées. M. PLUCHET, président de ce syndicat, précise qu'il s'agit d'une moyenne, et qu'il y a des distorsions suivant les communes. Des appels d'offre vont être lancés, et les communes pourront choisir l'option retenue après les résultats. Les communes assureront toujours l'information auprès de l'entreprise qui sera retenue pour indiquer les pannes et informeront le syndicat de chaque demande d'intervention.

Le syndicat prévoit un état des lieux et un inventaire des points lumineux dans chaque commune. Cette nouvelle compétence

nécessite un agrandissement de leur locaux. Plus tard, il serait même prévu le transfert des consommations que le SIEGE acquittera et qu'il facturera aux communes. Les délégués de ce syndicat ont d'ailleurs proposé de voter une motion contre cette dernière mesure.

■ **Autorisation pour missionner un expert : Tubage du conduit de cheminée de la mairie**

Chacun peut constater que des taches marron apparaissent sur le pignon de la mairie. Elles se situent au niveau du conduit de la cheminée. La condensation qui émane du tubage du conduit entraîne non seulement ces désordres sur le pignon, mais aussi une condensation d'humidité qui endommage la chaudière et les conduites de chauffage. Après renseignement auprès d'un chauffagiste, il semblerait que cette condensation soit acide et détériore à plus ou moins court terme la chaudière. Il est donc déconseillé de repasser un hiver dans les mêmes conditions. Il semble que ces désagréments viennent du tubage qui aurait été monté à l'envers.

L'entrepreneur a été plusieurs fois contacté, notamment par lettres recommandées. Il s'est rendu à un rendez-vous en mairie pour constater les faits mais n'y a jamais donné suite.

De façon à se prémunir par rapport aux délais et garanties, la commune a donc dû faire établir un constat d'huissier. Une déclaration de sinistre a été faite par la mairie auprès de l'assureur de l'entrepreneur dans le cadre de la garantie décennale.

M. LECOQ demande si l'on ne peut pas demander à l'architecte de se retourner contre l'entreprise. La mission de notre architecte s'arrêtait à la réception des travaux.

M^{me} le Maire s'est renseigné auprès de notre assureur qui accepte d'exercer le recours à l'encontre de l'artisan peut être exercé soit dans le cadre de notre protection juridique, soit dans le cadre de notre multirisque. Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune missionne un expert, si besoin est.

■ **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le contrat qui assure une ligne de trésorerie à la commune est arrivé à expiration le 23 juin dernier. Il était souscrit pour une autorisation de crédit de 100.000 €.

Le Conseil Municipal décide de renouveler ce crédit de trésorerie et demande à ce que l'autorisation de crédit soit de 150.000 € pour pouvoir faire face aux paiements des investissements prévus cette année et qui risquent d'arriver de façon groupée.

M^{me} le Maire est chargée de négocier le contrat et de signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

□ **Eaux pluviales / rue Delamotte**

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier d'un riverain de la rue Delamotte avec des photos qui montrent bien la quantité d'eau, laquelle se déverse dans leur propriété.

M^{me} ALQUIER précise qu'une étude de bassin versant est en cours à la C.C.A.E., et apporte cet élément au bureau d'étude. Le bassin qui doit absorber l'eau a fonctionné mais s'est trouvé saturé par l'importance de la pluviosité ce dimanche.

□ **Boucherie de Port-Mort**

Le permis de construire a été déposé, et les demandes de subvention suivent par la communauté de communes. L'appel d'offre aura sans doute lieu en septembre.

□ **Réfection des murs de clôture**

Un devis a été demandé à un maçon pour en chiffrer le coût et déterminer ces réfections par diverses tranches de travaux.



Forte d'une nouvelle Direction,
l'Association Sportive Courcelles Bouafles
section FOOTBALL
recherche
des jeunes souhaitant pratiquer ce sport.

Le jeune devra avoir au moins 6 ans révolus
 au **démarrage de la saison**,
 à savoir au mois de **septembre 2006**.

Tous seront les bienvenus,
 qu'ils soient **filles ou garçons**.

Comptant sur de nouveaux licenciés
 permettant de faire de notre club
une entité dynamique et conviviale !

Pour tous renseignements, sont à votre disposition :
Yannick MASSON, Président du Club, au **06 29 95 82 71**, et
Florent JACQUART, Secrétaire au **06 84 51 16 79**,
 tous deux résidant à Port-Mort.

Camp d'été 2006

Thury-Harcourt
 (Calvados)

Tranche d'âge 8/14 ans

Séjour
 du Lundi 8 Août
 au Lundi 21 Août

Inscriptions au bureau de la C.C.A.E.
 auprès de M^{lle} Albraan au 02 32 71 25 20

Le tarif du séjour est de 100 à 200 €
 selon les ressources mensuelles.

Des aides peuvent venir en déduction de ce tarif
 (Passeport Vacances de la C.A.F., bon de Comité d'Entreprise).

Documents à fournir pour l'inscription :

Carte d'identité, carnet de santé, avis d'imposition 2004,
 n°. d'allocataire C.A.F., passeport vacances C.A.F.,
 bon comité d'entreprise, attestation d'assurance (responsabilité civile).

La présence des parents est obligatoire
 lors de l'inscription.

C.C.A.E. SECTEUR ANIMATION ENFANCE-JEUNESSE
 2, RUE FLAVIGNY 27700 LES ANDELYS



Communiqué de presse

Citoyenneté

La Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile, le Secteur Prévention, le Secteur Animation ainsi que le Point Information Jeunesse de la C.C.A.E., la Ville des Andelys seront présents sur différents lieux durant les mois de juillet et d'août afin de répondre à vos différentes questions concernant la citoyenneté :

- Rappel à la loi, sécurité routière par la **Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile**,
- Information et orientation avec le **Point Info Jeunesse**,
- Insertion sociale et professionnelle, scolarité, parentalité, santé et logement représenté par le **Secteur Prévention**,
- Les différents centres de loisirs, les activités, les différentes manifestations présentés par le **Secteur Animation**,
- Présentation du projet de Centre Social avec la présence de la **Ville des Andelys**.

► Rendez-vous de **PORT-MORT** :
Vendredi 25 août, 18 h - 20 h, Maison de Village.

SUDOKU's N° 02	9	8	2	4	6	7	3	1	5	6	4	9	2	1	8	7	3	5	7	1	4	2	9	5	3	8	6
	1	4	6	2	3	5	9	8	7	2	3	1	6	7	5	9	8	4	2	6	9	8	3	1	4	7	5
	7	5	3	9	8	1	4	6	2	5	8	7	3	9	4	2	1	6	8	3	5	6	7	4	9	2	1
	2	9	4	5	1	3	8	7	6	7	1	2	4	5	9	8	6	3	3	8	6	9	5	2	1	4	7
	3	7	5	6	2	8	1	4	9	4	6	5	8	2	3	1	9	7	4	5	1	7	8	6	2	3	9
	6	1	8	7	9	4	2	5	3	8	9	3	1	6	7	5	4	2	9	2	7	1	4	3	6	5	8
	5	3	7	8	4	9	6	2	1	1	5	6	9	4	2	3	7	8	1	4	3	5	6	8	7	9	2
	4	6	1	3	5	2	7	9	8	9	2	8	7	3	6	4	5	1	5	7	2	4	1	9	8	6	3
	8	2	9	1	7	6	5	3	4	3	7	4	5	8	1	6	2	9	6	9	8	3	2	7	5	1	4

MOTS FLÈCHÉS N° 12	P	R	P	P	P	T	O	B					
	F	A	R	I	N	E	L	I	A	N	E	S	O
	N	A	V	E	T	T	E	T	I	R	T	M	
	L	I	M	A	I	R	I	S	E	E	B	O	B
	F	A	G	O	T	E	N	T	T	R	A	M	E
	F	I	G	E	E	V	E	A	U	E	G	E	E
	C	E	S	U	R	E	G	R	U	A	U	S	
	V	A	F	I	A	N	E	T	E	T			
	T	R	I	S	O	M	I	E	I	N	T	R	A
	M	I	E	L	M	I	E	G	L	U	T	E	N
O	V	E	S	R	U	R	E	L	E	N	T		
A	N	E	S	P	E	L	L	E	S	S	T	E	

Solutions du N° 36

MOTS CROISÉS N° 35	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	A	B	A	L	D	A	Q	U	I	N
	B	A	T	A	L	U	R	E		
	C	S	O	M	A	L	I	E	N	S
	D	Q	U	A	R	A	N	T	A	
	E	U	R	N	E	T	E	P		
	F	A	T	A	P	E	R	A	I	
	G	I	C	I	E	T	E	U	F	
	H	S	E	N	A	R	T	N	E	
	I	E	S	S	U	I	E	R	E	Z

LES MOTS CROISÉS

par Charles Porronne

n°36

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									
I									

HORIZONTALEMENT

- A. Amènent aussi la discorde... dans un conte des frères Grimm. -
- B. Géant très gênant. - C. Fréquents chez le fraiseur. - D. Marie. -
- Bougé. - E. Fait pareil. - Pieu. - F. Rangeassent. - G. On s'y forme. -
- Injustement reçu. - H. Essaie. - Manquer. - I. C'est salé !

VERTICALEMENT

- 1. Mortelle pour la confiance. - 2. Nouveau pour Guimard. - Célèbre
- BD sur l'holocauste. - 3. Rêveurs. - 4. Susceptible de battre. -
- Possessif. - 5. Images. - Son cours est court. - 6. Georges pour
- les intimes. - Golfe d'Asie. - 7. Là. - Raide. - 8. Fin d'infinif. -
- Demander. - 9. Dernier domicile connu.

LES MOTS FLÉCHÉS

par Alain Clerfeuille

n°13

RÉCOLTANT DU POLLEN		CANOT		ÉTALON		POUR RELIER			STAGNE (S')		GUIDE LE CRAYON		TELLES DES CASSEROLLES
CITÉS D'ABEILLES		SOCIÉTÉ ÉCOURTÉE		RAPTS		VEUVE			PRONOM		PLAISIR		
							ARROSE ROMANS	↕					
							SÉPARÉE	→					
PLAT PROVENÇAL					INSECTE SOCIAL							VILLE D'ACCORDS	
SUCRE DE SÈVE					ALIX DE CHAMPAGNE								
							ANNULLA	→					
							3,14116	↓					
ITALIEN CHAUD		COMPLEXE							TRANCHE	THAÏLANDE			
		ZONE TRÈS SÈCHE							SOLUBLES DANS L'EAU	CRÉE			
								ÉPOQUE					
					DIRECTION			CONSTRUIT					
ACONITS DES MONTAGNES							APPLAUDISSEMENTS				BELLE SAISON		
							CONDITION				PÉRIODE		
SUJET						TIRS					UN		
DANS LES JACHÈRES						NUIT					ENFANT DE L'AMOUR		
	ENLEVA		RÉSINE		COUCHE							EXISTENCE	DIRECTIONS
					PILE								
							TELLE UNE SOUCOUPE						
							ATTEINT UN ORGANE						
		LIEN						PRÉCÈDE LE DOCTEUR			CANDIDE QUAND ELLE EST BLANCHE		
		ARRÊT						UNIT					
ON SE BAINAIT DANS LEUR LAIT								RAISONNABLE					

SUDOKU'S

Grilles générées par « Sudoku Infini » - Mindscape ©

n°03

Niveaux de difficulté et temps « théorique » de résolution (annoncés par les auteurs du logiciel!) :

☛ Facile ⌚9 min. • ☛☛ Normal ⌚12 min. • ☛☛☛ Difficile ⌚18 min. • ☛☛☛☛ Très difficile (Démoniaque!) ⌚25 min.

☛

	8			2			9	6
4	3		9					8
6			8	3			7	
8			1	5	3			4
2							8	1
7		1	2			9		
	2		6			8	3	9
	7		3	4				
	1	6			8			7

☛☛

		1		8	5			9
7				3				
3	9							6
9		2			8	4		
		8	4				6	2
	4		9	2		8		
8				5				
1	5		2				7	
				7	6		5	

☛☛☛☛

	6	5	2		4	9		
7	8							3
				3				
	5	6	3		8	7		
1								
			9	5			2	
	2			6				8
							7	1
9			4				5	

À VOTRE SERVICE

Commerçants, artisans, urgences...

■ Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAUX • 27, Rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10

■ Architecte **NOUVEAU**

Gérard MAYEUR • 32, Rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76

■ Bâtiment • J.P.L. Créations (aménagement, rénovation, « placo »)

Patrick MARÉCHAL • 22, Rue de Seine
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

■ Boucherie-Charcuterie

Michel & Évelyne LUCET • 118, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 50

□ du Mardi au Samedi : 7h30-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.

■ Boulangerie-Pâtisserie

Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 63

□ du Mardi au Dimanche : 7h15-19h30.
Ouvert les jours fériés (lundis compris).

■ Café-Bar-Tabac-Presses-Point POSTE • Café de la Mairie - Le Royal

Dominique BRUYANT • 104, Grande Rue

tél. : 02 32 53 04 48 **NOUVEAU**

□ Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi : 7h00-20h00,

Dimanche : 8h00-13h00.

Fermé le Mardi.

□ Dépôt de pain le Lundi.

■ Coiffure à domicile

Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
tél. : 02 32 52 07 78

■ Couture • Au Fil du Quai (Confection et décoration)

Patricia FERNANDEZ • 9, Rue de Châteauneuf

tél. : 02 32 52 64 06

□ Sur rendez-vous.

■ Équitation - Dressage • Haras SeaBird

Hervé GODIGNON • Ferme du Mesnil

tél. : 02 32 52 21 10

e-mail : herve.godignon@libertysurf.fr • Internet : www.godignon.com

■ Électricité générale

Franck PLAQUET • 25, Rue de la Mi-Voie

tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54 • mob. : 06 83 12 32 92

■ Ferronnerie d'art

Jonathan LEMAIRE • 29, Rue de la Roque

mob. : 06 14 56 48 12

■ Immobilier • Courtier CAFPI

Rodolphe DELAMOTTE

tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51

■ Infographie - Développements Internet • Pixel-O-Grafy

Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf

tél. : 02 32 77 47 30 **NOUVEAU** • mob. : 06 73 84 48 28

e-mail : aclerfeuille@pixelografy.com • Internet : www.pixelografy.com

■ Infirmières D.E.

Dominique BROHAN & Nicole SAUNIER • Cabinet : 83, Grande Rue (Sept. 2006)

tél. : 02 32 52 58 72

■ Industrie agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue

tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60

e-mail : allangum@allandetrobert.fr • Internet : www.allandetrobert.fr

■ Maçonnerie - Couverture

□ Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite

tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71

□ R.C.T.B. • 98, Grande Rue

tél. : 02 32 52 69 55

■ Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie

tél. : 02 32 52 61 57

■ Peinture - Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande Rue

tél. : 02 32 52 62 15

■ Pension - Éducation canine • Élevage des Chevaloupsgreg

Véronique VALY • Route de Vernon

tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16

e-mail : chevaloupsgreg@aol.com • Internet : www.chevaloupsgreg.net

■ Plombier - Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue

tél. : 02 32 52 63 30

■ Restaurant • Auberge des Pêcheurs

Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue

tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27

□ Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

■ Secrétariat à domicile • AssistaDom

Evelyne DERLON • 21, Rue des Loges

tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

e-mail : ederlon@assistadom.com • Internet : www.assistadom.com

■ Services divers • PM Multiservices

mob. : 06 84 51 16 79

■ Terrassement • T.P.V.S. - Terrassement Pitou Vallée de Seine

Fabrice PITOUC • 3, Rue de Seine

tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11

■ Transports routiers

Joël TROADEC • 15, Rue Bourgout

tél. : 02 32 52 54 84 • mob. : 06 08 51 36 15

■ Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux

CHAPELLE - SOTRAGECI • 69, Grande Rue

tél. : 02 32 52 61 09

■ Travaux publics

François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie

tél. : 02 32 52 86 07 • mob. : 06 07 02 35 63

Associations

□ Comité des Fêtes

Patrick DANA • tél. 02 32 52 75 48 • mob. : 06 82 64 04 18

□ A.L.P.M.

Association de Loisirs de Port-Mort

[gymnastique, tennis, tennis de table, bibliothèque, tarot, belote, pétanque]

Nadège DANA • tél. 02 32 52 75 48 • mob. : 06 30 69 16 79

□ A.A.C.S.P.M.

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort

Michel MARTINOVITCH • tél. 02 32 52 06 75

□ A.S.S.P.M.

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort

Alain VIGOUROUX • tél. 06 17 38 33 86

□ Yogaïa

Association de Yoga

Carole RIBEIRO • tél. 02 32 40 42 26

■ Mairie

87, Grande Rue

tél. : 02 32 52 61 46

fax : 02 32 52 54 72

e-mail : mairie@port-mort.com

Internet : www.port-mort.com

□ Horaires d'ouverture

Lundi : 08h30 - 12h30

Mercredi : 09h00 - 12h00

Jeudi : 15h00 - 20h00

Samedi : 09h00 - 12h00

■ C.C.A.E.

2, Rue Flavigny

27700 LES ANDELYS

tél. : 02 32 71 25 20

fax : 02 32 51 43 57

e-mail : contact@cc-andelys.fr

Internet : www.cc-andelys.fr

□ Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi :

9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

Urgences

□ Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

□ Pompiers : 18

□ Samu : 15

□ Générale des Eaux : 0811 900 800

□ EDF/GDF : 0810 027 028

□ SOS Médecin : 02 32 33 32 32

□ Hôpital (Vernon) : 02 32 71 66 00

□ Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

(appel gratuit à partir d'un poste fixe)

□ Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme

Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72



ET TOUS LES JEUDIS À PARTIR DE 18 H DEVANT L'ÉCOLE,
PROFITEZ DES PIZZAS DE J'LOO (À PARTIR DE 7,50 €)
COMMANDES BIENVENUES AU 06 12 69 41 43



Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)

Vice-président Commission Communication : Charles PORRONE • Directeur de Publication : Guillemette ALQUIER

Directeur de Rédaction : Christian LORDI • Maquette : Alain CLERFEUILLE

Parutions : Janvier - Avril - Juillet - Octobre • Tirage : ~ 480 exemplaires

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2006 • Site Internet : http://www.port-mort.com • E-mail : contact@port-mort.com